



impac

• octobre-novembre
2020
CPPAP : 0715 S 07535
numéro
183
• 2,50€

UFR / PAGE 18

**Continuation syndicale?
Continuité syndicale?**

HOMMAGE / PAGE 26

**Marcel Trillat parle
de Lorraine Cœur d'Acier!**

HISTOIRE / PAGE 35

**La Commune de Paris
70 jours qui
ébranlèrent le monde**

NE CESSONS PAS DE REVENDIQUER



MASQUE AU TRAVAIL : LES NOUVELLES RÈGLES

- SALAIRE EN FONCTION DU NIVEAU DE PROTECTION
- EN PLUS DES SALAIRES EN ESPÈCES CLOUS
- SALAIRE À TITRE DE FORMATION GRAVE DE COÛT

1700
DANS CHAQUE
A QUINZE JOURS

PAGES 4-8 > GRAND FORMAT



impac /183/ sommaire



4/8



18/22



30

35/37



26/28

GRAND FORMAT pages 4-8

Ne cessons pas de revendiquer

LIBERTÉS pages 10-11

Des lois dangereuses

L'ACTU FRANCE pages 12-13

LIBERTÉ DE LA PRESSE pages 14-15

Regarder la réalité en farce

FILIÈRE LABEUR pages 16-17

Préservation des emplois dans le secteur de l'industrie graphique

UFR pages 18-22

Continuation syndicale?
Continuité syndicale ?

DISCRIMINATION SYNDICALE page 24

Une caricature... de justice

HOMMAGE pages 26-28

Marcel Trillat parle de Lorraine
Cœur d'Acier

SECOURS POPULAIRE page 30

Une vague de solidarité
contre la Covid 19

INTERNATIONAL pages 32-33

Trump sur le départ,
un tournant pour l'Amérique

HOMMAGE page 34

Roger Coquelin, typographe,
militant et camarade

HISTOIRE pages 35-37

La Commune de Paris,
70 jours qui ébranlèrent
le vieux monde

L'ACTU MONDE pages 38-39

LECTURES pages 40-41

BILLET D'HUMEUR (mauvaise...)

page 42

Maradona, le coup de pied
de l'âne d'Emmanuel Macron



impac n°183 - octobre-novembre 2020 - CPPAP 0715 S 07535

Le journal des travailleurs des industries du Livre, du Papier et de la Communication CGT

Directeur de la publication : Patrick Bauret

Ont participé à ce numéro : Jérémie Demay, Jacques Dimet, Anne Duvivier, Philippe Denolle, Philippe Escuredo, Christian Kazandjian, Pascal Le Boulc'h, Pascal Lefèbvre, Julien Riccardi, Michel Têche /

Coordination : Pascal Le Boulc'h, Pascal Lefèbvre / Maquette, direction artistique : Frédéric Joffre /

Correction : Anne Duvivier, Philippe Zirn / Photos : FILPAC CGT, Stock, D.R. / Illustrations : Rust /

filpac cgt : Case 426 - 263, rue de Paris - 93154 Montreuil Cedex - filpac@filpac-cgt.fr - www.filpac-cgt.fr -

Tél. : 01 55 82 85 74 / Imprimerie RIVET, 87000 Limoges.



La FILPAC CGT respecte les règles de triage éco-citoyen pour toutes ses publications



Cartons et emballages papier à trier



La bataille pour l'emploi et pour la vie

 PATRICK BAURET,
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE LA FILPAC CGT

Aujourd'hui, nous sommes encore dans la situation où ce gouvernement prend le parti de la finance et des multinationales contre l'emploi et la vie des travailleurs.

Devant l'amateurisme et la vision à la petite semaine du gouvernement, une seule solution : la solidarité des travailleurs. Alors que les plans de licenciement sont de plus en plus nombreux dans toutes les branches de notre fédération, ce gouvernement ne trouve rien de mieux que de cajoler les entreprises, en particulier les multinationales en les « arrosant » d'aides et autres exonérations de nos cotisations sociales. Ces choix ne sont pas anodins loin de là.

Ils poursuivent un but : installer dans les gènes du capitalisme le profit rien que le profit, pour verser toujours plus de dividendes aux actionnaires, y compris pendant les périodes de crise. Alors que nous fêtons les soixante-quinze ans de notre Sécurité sociale, les exonérations de cotisations font, bien sûr, le lit d'un déficit déjà mis en place de façon conjoncturelle et structurelle par les gouvernements successifs.



Alors que nous fêtons les soixante-quinze ans de notre Sécurité sociale, les exonérations de cotisations font bien sûr, le lit d'un déficit déjà mis en place de façon conjoncturelle et structurelle par les gouvernements successifs.



Dans ce contexte, il ne faut pas non plus oublier, ce que Macron n'oublie pas, la future réforme de notre système de retraite juste et solidaire.

Que nous reste-t-il devant ce déferlement d'injustice flagrante ?

Il nous reste notre combativité, notre volonté de défendre les biens communs de notre société. C'est tout le travail que l'on se doit de faire auprès de nos syndiqués mais aussi de tous les travailleurs de nos branches, quels que soient leurs statuts.

Notre rôle de syndicaliste et de syndiqué.e est de faire prendre conscience à toutes et tous, souvent abreuvé.e.s des discours étatiques par la majorité des médias, du besoin de créer un vrai rapport de forces pour imposer un changement de ligne politique. Dans ce contexte, la lutte que mènent les camarades de la presse en région et de la distribution, pour conserver et améliorer, tant le contenu mais aussi la diffusion, va dans le bon sens. Mais aussi le soutien aux camarades qui, pour une distribution garantissant le pluralisme et la démocratie, œuvrent pour finaliser une société coopérative d'intérêt collectif pour diffuser la presse papier dans le Sud-Est de notre pays.

Les luttes de salarié.e.s du papier pour conserver et faire progresser leur production, qu'ils s'appellent Fibre Excellence, Papeterie de Bègles ou Chapelle Darblay ne font que confirmer le bien-fondé de nos choix syndicaux.

Le travail fait par la Fédération avec le collectif labeur, celui de la publicité et de la distribution directe, sur le projet de loi sur la publicité non adressée (loi qui est portée par des députés LREM « bobo »), met en valeur nos orientations pour l'emploi.

Nous n'allons pas ici faire un inventaire à la Prévert du travail fédéral, car il reste encore beaucoup à faire. Et le plus urgent est, bien entendu, de garantir la sécurité sanitaire de tous les travailleurs de nos secteurs devant l'incurie du gouvernement et du capital.

Unissons-nous pour changer la société et la rendre plus égalitaire pour nous et les générations futures ! ●

NE CESSONS PAS DE REVENDIQUER



 PASCAL LEFÈVRE

LE DURCISSEMENT DU POUVOIR ACTUEL DANS TOUS LES DOMAINES DE LA VIE EN SOCIÉTÉ SE FAIT MAINTENANT CRUELLEMENT SENTIR. LE GOUVERNEMENT SEMBLE AGIR AU COUP PAR COUP ET A L'AIR D'UNE POULE FACE À UN COUTEAU. MAIS PAR-DELÀ L'INEPTIE ET LA NON-ANTICIPATION SE DESSINE UN PROJET DE SOCIÉTÉ QUI VISE À FAIRE RÉGRESSER LES LIBERTÉS PUBLIQUES ET À TRANSFORMER PROFONDÉMENT LA SOCIÉTÉ AU PROFIT... DU PROFIT.

“ *Le syndicalisme ne s'attarde pas à promettre aux travailleurs le paradis terrestre. Il leur demande de le conquérir, en les assurant que leur action jamais ne demeurera tout à fait vaine. Il est une école de volonté, d'énergie, de pensée féconde.* »

Plus que jamais, les paroles de Pierre Monatte résonnent comme une évidence en cette période difficile de crise sociale majeure pour le monde du travail, comme un sens à notre action quotidienne auprès et avec les travailleurs de nos industries, de nos territoires.

Quand le patronat et son gouvernement tentent de confiner nos libertés, nos capacités d'actions, de mobilisations au nom de la protection sanitaire, les travailleurs avec leur organisation, la CGT, agissent, résistent, créent de nouvelles formes de luttes.

UN NOUVEAU CONFINEMENT RÉVÉLATEUR DE L'INCOMPÉTENCE GOUVERNEMENTALE

Nous sommes face à un nouveau confinement, depuis le 29 octobre, qui répond toujours plus aux exigences du MEDEF. Après les premiers de corvée, salariés du public comme du privé de secteurs dits essentiels et vitaux, ce nouveau confinement s'arrête à la porte de son domicile. Écoles, collèges et lycées ouverts, les entreprises, mises à part celles du petit commerce, peuvent sans problème fonctionner quelle que soit leur activité.

UNE CRISE SANITAIRE SYMPTÔME DES CHOIX DE DESTRUCTION DU SERVICE PUBLIC DE SANTÉ

Le Premier ministre, qui fut le Monsieur « Déconfinement » de la précédente période, s'illustre une nouvelle fois dans cette séquence par une impréparation totale face à une deuxième vague pourtant annoncée sitôt la première terminée. Concentrant les efforts estivaux de son nouveau gouvernement à une relance économique ciblée pour le profit des groupes du CAC 40, il n'applique pas le plan hôpital tant attendu par des soignants épuisés, écœurés des cures d'austérité appliquées à notre système de soins depuis tant de décennies qui l'asphyxient complètement.

Plus de 6000 d'entre elles et eux ont donné leur démission, partis et non remplacés et ce n'est pas la médaille de Macron, ni les applaudissements d'encouragement de ce printemps et encore moins l'aumône en guise de reconnaissance qui ont pu les en dissuader.

L'une des explications de l'ampleur de cette deuxième vague et de la gestion calamiteuse, est liée à la dégradation de notre système de soins. Entre les fermetures de lits et de services d'urgences cet été qui se sont poursuivis et le manque de personnels et de moyens toujours plus criant, la saturation des urgences et des services de réanimation était plus qu'évidente et prévisible.

L'engorgement des services hospitaliers n'est pas lié à une prétendue irresponsabilité collective mais à des fermetures de services, d'hôpitaux de proximité, de suppression de lits, de postes de soignants.

Ce qui permet à notre pays de ne pas voir la situation encore plus se dégrader c'est l'existence de la Sécurité sociale qui couvre l'ensemble de la population et lui permet d'avoir accès aux soins sans frais (pour la pandémie bien entendu). À l'inverse de ce qui se passe outre-Atlantique où dans ce grand pays des « libertés », le fait pour des dizaines de millions d'Américains de ne pas avoir accès aux soins pris en charge conduit à un nombre de décès parmi les plus importants au monde.

Ce qui amène le président élu américain à vouloir revenir rapidement à une couverture sociale minimale, sans comparaison avec la nôtre, mais qui permettrait à un plus grand nombre d'Américains de se soigner.

Le renoncement aux soins est aussi une réalité pour une partie de la population de notre pays. Les déremboursements d'un nombre d'actes et de médicaments amènent à une précarité sanitaire inconnue depuis plusieurs décennies. Et le nouveau projet « de forfait urgence » prévu dans le projet de financement de la Sécurité sociale va encore accentuer les difficultés d'accès aux soins des plus démunis.

L'engorgement des services hospitaliers n'est pas lié à une prétendue irresponsabilité collective mais à des fermetures

de services, d'hôpitaux de proximité, de suppression de lits, de postes de soignants.

La désertification médicale sévit dans un nombre croissant de territoires, au point où, pour palier ce déficit de présence médicale de proximité, on remplace les anciennes cabines téléphoniques par des cabines de téléconsultation intégralement livrées au privé.

On casse le service public de soins pour laisser le privé s'installer, la place ainsi faite. Toujours la même logique du profit privé, y compris dans les domaines les plus vitaux.

DES SOLUTIONS IMMÉDIATES EXISTENT POUR METTRE UN TERME DÉFINITIF À CETTE CASSE DE NOTRE SYSTÈME DE SOINS

Annulation immédiate, sans contrepartie, de la dette des hôpitaux ; des prêts d'État de longue durée sans intérêts pour les établissements publics de soins ; augmentation immédiate du budget 2021 de près de 10 % pour les hôpitaux pour faire face à la crise actuelle du système de santé ; création de 100 000 emplois hospitaliers, 200 000 pour les EHPAD et la titularisation de tous les contractuels (environ 150 000 sur les places vacantes) ; reconnaissance immédiate des qualifications avec une hausse de plus de 10 % des salaires de tous les personnels.

L'INDUSTRIE PHARMACEUTIQUE ET DE L'ÉQUIPEMENT MÉDICAL MALADE DE LA MONDIALISATION LIBÉRALE

La France est devenue entièrement dépendante des enchères mondiales des lots de médicaments désormais fabriqués à l'autre bout de la planète pour des questions de rentabilité. Nous avons perdu plus de la moitié de nos capacités de production pharmaceutique en moins de trente ans, livrant notre pays aux aléas d'un marché ultra-lucratif dont les dividendes frôlent les 40 % des 1100 milliards de dollars de chiffre d'affaires.

80 % des principes actifs sont fabriqués en Asie, en particulier en Chine et en Inde. Un seul problème industriel dans un de ces pays producteurs et c'est toute la chaîne de transformation et d'approvisionnement qui déraile, occasionnant une flambée du prix des médicaments sur les marchés.

Nous ne produisons plus de masques, plus de respirateurs, plus de matériels médicaux aussi vitaux. Malgré les luttes syndicales et sociales fortes pour empêcher les délocalisations de ces productions, les gouvernements successifs, en particulier le ministre actuel de l'Économie Bruno Le Maire, ont laissé partir ces industries pourtant indispensables à l'indépendance sanitaire de notre pays, au nom de la sacro-sainte loi du marché et du profit maximum.

Les futurs vaccins, pas encore sortis, génèrent déjà des milliards de profits pour les laboratoires par les commandes passées par les pays les plus riches. Nombre de populations à travers la planète n'y auront une fois de plus pas accès et seront condamnées à tenter d'échapper

per à la contamination ou à mourir. Ce monde ressemble aux pires scénarios de fictions, dans lesquels la santé n'est assurée que pour les plus aisés de la planète.

Seuls la mise en place d'une maîtrise publique et démocratique de l'ensemble filière de santé et l'établissement du 100 % Sécu permettrait d'enrayer et d'en terminer avec ce système inhumain de profit sur la santé des populations.

D'UNE CRISE SANITAIRE ÉVITABLE À UNE CRISE ÉCONOMIQUE PRÉVISIBLE

Les macronistes ont décidé pour ce second confinement, une nouvelle fois, de faire la part belle aux actionnaires des grands groupes du CAC 40 au détriment de la santé des travailleurs. Il y aurait deux sortes de virus Covid 19 : le plus inoffensif, celui qui permet aux salariés et travailleurs de s'entasser dans les transports collectifs, dans les ateliers, aux lycéens et collégiens de continuer à aller dans des classes surchargées. Et puis le Covid extrêmement dangereux qui tue et qui oblige à rester chez soi durant les périodes de repos, de loisirs, qui est des plus contagieux dans tous les lieux de culture mais pas dans les grandes surfaces, qui oblige tous les petits commerces à fermer mais pas les moyennes surfaces comme GIFi et Action, indispensables à la vie de chacun où s'entassent les populations des quartiers populaires, etc.

UNE CATASTROPHE ÉCONOMIQUE VOLONTAIRE

Au-delà de l'ineptie des mesures prises durant ce second confinement qui met en péril les commerces de villes, les lieux de vie au profit des grandes enseignes, du commerce en ligne, il s'agit avant tout d'une vision de la société et de l'économie conforme aux visées ultra-libérales de ce pouvoir.

Dans notre pays, la lutte contre le virus s'accompagne d'un virage sociétal inimaginable il y a encore un an. La start-up nation s'impose par la force, déshumanisant toujours plus notre société, l'individualisant au maximum, jouant sur les peurs, fermant tous les lieux de sociabilisation qui pourraient demeurer ouverts avec les distances et gestes barrières.

Nous assistons à une transformation profonde de nos modes de vie, de nos modes de consommation, de socialisation, d'accès à la culture, à l'enseignement, etc., plus compatible avec la visée présidentielle de notre société.

Ce sont des pans entiers de notre économie des plus importants qui sont en train de sombrer, pour certains secteurs définitivement, pour d'autres durant une période indéfinie.

Combien de restaurants, de librairies, de petits commerces mais aussi de TPE, d'artisans, de PME sont ou vont être liquidés ?

Combien de centaines de milliers d'emplois vont être supprimés par ces fermetures administratives ?

Et ce ne sont pas les aides ridicules de l'État pour ces structures qui vont permettre leur sauvetage. Certes, les salaires sont pris en quasi-



La start-up nation s'impose par la force, déshumanisant toujours plus notre société, l'individualisant au maximum, jouant sur les peurs.

totalité, les cotisations sociales sont prises intégralement en charge par l'État donc ce n'est pas de ce côté qu'il faut chercher les charges d'exploitation qui plombent ces entreprises. D'autant que bien souvent, dans ces petites structures et commerces, les salaires sont très bas et beaucoup de jeunes y sont stagiaires presque gratuitement pour les patrons.

Non, ce qui pèse dans le compte d'exploitation de ces structures, et la récente note éco du pôle confédéral le démontre, c'est le coût du capital qui entraîne par le fond ces entreprises. Et en premier lieu, le foncier ou, si vous voulez, le loyer payé mensuellement et qui représentent dans bien des cas plus d'un mois de chiffre d'affaires.

Notre pays se caractérise pour avoir un prix des baux commerciaux largement supérieur aux autres pays européens (supérieur de 85 % à l'Allemagne par exemple).

La spéculation foncière par les grandes sociétés financières et institutions bancaires, souvent au CAC 40, sont une des raisons de la désertification des centres-villes par les petits commerces. Entre 1998 et 2017, les prix des baux ont flambé de 175 % quand l'inflation n'a été que de 30 %. Le gouvernement tente de limiter la casse par une « mesurette » qui n'est certainement pas à la hauteur des attendus de ces entreprises.

L'autre poids est celui des intérêts financiers des emprunts en cours qui touche particulièrement une grande partie des TPE et PME. Les investissements liés à la modernisation de leur appareil de production ou encore à l'innovation ne peuvent se faire que par l'emprunt bancaire. Ces entreprises ne disposent bien souvent pas assez de cash et de trésorerie propre pour investir. Aujourd'hui Castex émet le vœu de bienveillance de la part des banques et de surseoir, voire d'étaler, les remboursements des prêts auprès des entreprises, autant dire qu'il montre son incapacité à agir et son asservissement aux groupes bancaires et financiers.

C'est donc une crise économique majeure qui se déroule en ce moment, amenant à une concentration financière et

structurelle de notre économie dans les mains d'oligopoles du commerce, de l'industrie et de la finance, au détriment du tissu productif.

L'OPPORTUNISME DES GRANDES ENTREPRISES ET GROUPES DURANT LE COVID

À côté de cette catastrophe économique pour des pans entiers de notre économie, les grandes entreprises et groupes mettent à profit cette période de décélération de l'économie pour restructurer au nom de la crise.

La grande distribution, dont les profits explosent avec la vente en ligne, accélère son plan d'automatisation des caisses et licencie à tour de bras par milliers les salariés très précarisés du secteur.

Parallèlement, ces groupes font appel largement au chômage partiel pour cause de fermetures de certains rayons alors même que leurs collègues des autres secteurs croulent sous la charge de travail.

L'exemple de la chaîne de magasins Alinéa est symptomatique de cet opportunisme de la crise sanitaire. Liquidée, par décision du tribunal de commerce, 1 000 salariés licenciés, et pour autant l'actionnaire connu dans le secteur, la famille Mulliez, reprend l'ensemble des actifs pour l'euro symbolique rouvrant une partie des magasins mais surtout « digitalisant » l'essentiel de son commerce. Une restructuration menée à peu de frais et sur le dos du contribuable préservant ainsi l'immense fortune de la famille.

Il en est ainsi pour les sociétés du CAC 40 qui ont toutes bénéficié d'une baisse d'impôt de production, majoritairement du chômage partiel, de plans de relance sectoriels de plusieurs milliards sans aucune contrepartie exigée concernant le maintien ; pire à ce jour, elles licencient plus de 60 000 salariés.

Dans le même temps, les dividendes (34 milliards d'euros) continuent à être versés abondamment et les rémunérations de leur « codir » explosent. La crise sanitaire est un véritable effet d'aubaine pour ces sociétés et groupes qui continuent leur délocalisation vers les pays les moins-disants socialement et écologiquement.

Les fortunes de leurs actionnaires et dirigeants explosent quand dans le même temps la pauvreté gagne du terrain pour atteindre le seuil de 10 millions de personnes.

Le plan de relance reprend toujours la même logique qui nous conduit dans l'impasse économique, sociale et environnementale, celle de la politique de l'offre.

Il s'agit de baisser les salaires en exonérant les cotisations sociales et par la mise en place d'accords dits de compétitivité, de diminuer la fiscalité donc l'impôt sur les sociétés, mais aussi d'apporter les aides d'État par dizaines de milliards sans contrôle ni contrepartie, le tout pour accroître toujours plus les profits et les dividendes servis aux actionnaires.

Dans cette période de crise, revendiquons un changement radical des politiques publiques, seule issue possible à la crise systémique actuelle.

Exigeons le conditionnement des aides publiques à de réels investissements dans l'appareil productif, dans la recherche et développement mais aussi sur le maintien et le développement de l'emploi et des qualifications.

Exigeons le gel du versement des dividendes pour donner aux entreprises les moyens de leur développement et pour augmenter les salaires de manière substantielle pour briser la crise de sociale en expansion, c'est vital pour des millions de travailleurs.

Enfin, il faut orienter la production vers la réponse aux besoins sociaux et environnementaux par une planification à

long terme. À l'instar du combat des PapChap, des travailleurs de la papeterie de Bègles, des salariés des deux nouvelles SCIC de distribution de la Presse qui luttent les uns et les autres pour le maintien de productions utiles socialement, porteuse d'emplois et respectueuses de l'environnement.

Revendiquons de restaurer les impôts sur la production, sur la fortune et l'ensemble des cotisations sociales afin d'avoir les moyens d'un développement des politiques publiques dans la santé, l'éducation, la culture, les infrastructures (transports collectifs, développement des mobilités douces, etc.).

Pour avoir suffisamment de moyens, de nouveaux impôts doivent être instaurés issus de l'émergence des sociétés du numérique et pour dissuader fortement la spéculation financière et l'évasion fiscale.

LA CRISE SANITAIRE : ACCÉLÉRATEUR DES MODIFICATIONS DU TRAVAIL

La crise sanitaire agit comme un révélateur des mutations du capitalisme en crise et de ses issues. Le modèle Amazon et des Gafam du travail et de leur déclinaison des Uber et compagnies supplante les organisations issues du fordisme, du taylorisme, du capitalisme industriel du XX^e siècle.

Dans le même temps, les dividendes (34 milliards d'euros) continuent à être versés abondamment et les rémunérations de leur « codir » explosent.

Le travail se trouve toujours plus précarisé, les petits boulots et les stages deviennent la seule perspective d'une jeunesse plus formée que les générations précédentes.

Le télétravail, décrié en surface par le MEDEF, permet aux entreprises d'engranger de substantielles économies de structures mais surtout d'éclater les collectifs de travail pour individualiser les situations et rendre chacune et chacun un concurrent potentiel du collègue.

Si le patronat bloque actuellement la négociation interprofessionnelle concernant le télétravail, c'est que les enjeux qu'il entrevoit concernent le statut même du travail, niant les temps de travail, baissant sa valorisation en ne reconnaissant pas les qualifications, s'exonérant de sa responsabilité concernant les accidents du travail.

La crise actuelle permet au capital d'accroître toujours plus la pression sur le monde du travail et de revenir sur nombre de conquêtes sociales du XX^e siècle. Il teste de nouvelles formes d'organisations et modifie sur la forme les liens de subordination, pour en avoir toujours plus en termes d'exploitation des travailleurs.

Plus que jamais, les travailleurs ont besoin d'une organisation syndicale combative qui non seulement défend leurs intérêts mais reven-

dique de nouvelles conquêtes sociales comme l'augmentation immédiate des salaires, un statut du travail qui éloigne définitivement de l'exclusion sociale et économique, une baisse du temps de travail hebdomadaire à 32 heures voire moins.

EXPLOSION DE LA CRISE SOCIALE ET RISQUES MAJEURS POUR LA DÉMOCRATIE

Jamais le nombre de personnes vivant sous le seuil de la pauvreté n'avait atteint un tel niveau dans notre pays si ce n'est après la grande dépression de 1929 ou juste après le second conflit mondial. Ce sont dix millions d'enfants, de femmes et d'hommes de tous âges qui subissent de plein fouet les affres de cette crise sanitaire.

Les manifestations de cette crise sociale majeure accentuée par la crise économique actuelle sont toujours plus visibles : de plus en plus de personnes ne se soignent plus pour des raisons économiques et le forfait urgence que veut imposer ce gouvernement ne va faire qu'accroître la précarité sanitaire ; la malnutrition infantile devient une préoccupation majeure dans les quartiers populaires, obligeant nombre de communes à prendre des mesures d'urgence pour l'aide alimentaire ; la déscolarisation dès l'âge de douze ans pour travailler dans l'économie souterraine et mafieuse se répand (le nombre de jeunes guetteurs, de livreurs ne cesse de croître), la prostitution de jeunes collégiennes et lycéennes (les « michetonnes ») recensées dans les commissariats des villes populaires gagne du terrain ; le nombre de travailleurs sans domicile fixe augmente obligeant à la colocation pour éviter le pire ; les affres de la misère gangrènent rapidement des pans entiers de la population jusqu'à présent épargnés.

Le nombre de bénéficiaires des associations solidaires comme le Secours populaire augmente de manière plus que préoccupante.

La misère amène la violence. Les violences dans les rapports aux autres, les violences conjugales, intrafamiliales explosent. Les tensions sont à tous les étages et l'agressivité augmente à mesure que la situation des familles, des individus plongés dans la pauvreté croît.

La marmite est dans bon nombre d'endroits au bord de l'explosion.

Les premiers actes des gilets jaunes symptomatiques d'exclusion sociale et économique, des « petites gens » vivant chichement dans les villes et villages en dehors des grands centres urbains sont les signes annonciateurs de premières secousses sociales d'ampleur.

La crise sanitaire puis économique actuelle frappe avant tout les travailleurs les moins qualifiés, les premiers de « corvée » et révèle un accroissement fort des inégalités sociales.

Le pouvoir en place en a conscience et plutôt que tenter de remédier à cette situation explosive et dramatique pour des millions de femmes et d'hommes, il prend des mesures de répression policière et liberticides toujours plus violentes. À la violence de la misère s'ajoute celle

maintenant d'un état policier et répressif armé de lois liberticides contre les droits individuels et collectifs. Notre pays fait l'objet de vives critiques internationales concernant la répression et les violences policières.

La récente loi sur la « sécurité globale » et celle sur le « séparatisme » n'ont rien à envier avec les décisions prises par des régimes politiques autoritaires pour ne pas dire totalitaire comme ceux d'un Orban ou d'un Erdogan.

La liberté de la presse est fortement attaquée par ce pouvoir, le président de la République allant même jusqu'à interpellé les rédactions de journaux étrangers trop critiques à l'égard de sa politique sécuritaire.

Les libertés de manifester, de se rassembler, de presse, d'expression, de circuler librement sont remises en cause. Les arrestations arbitraires se multiplient au rythme des violences et exactions d'une police poussée à blanc par une hiérarchie héritière de Papon et de Bousquet.

Le pays des Lumières s'enfonce dans l'obscurité répressive, xénophobe, en stigmatisant des populations soit pour leur supposée religion ou leur ethnie originelle. Le rapprochement entre terrorisme et immigration est insupportable. La quasi-totalité des actes monstrueux de terrorisme ont été commis par des nationaux. Au nom de la sécurité sanitaire puis de la sécurité des citoyennes et citoyens, les mesures les plus liberticides remettant en cause les fondements de notre démocratie sont actées.

La course à l'échalote avec le RN sur les thèses les plus nauséabondes est engagée entre Macron et la droite. Le terrain est prêt pour l'avènement d'un régime autoritaire.

LE TEMPS DE LA RÉSISTANCE ET DES CONQUÊTES SOCIALES EST VENU !

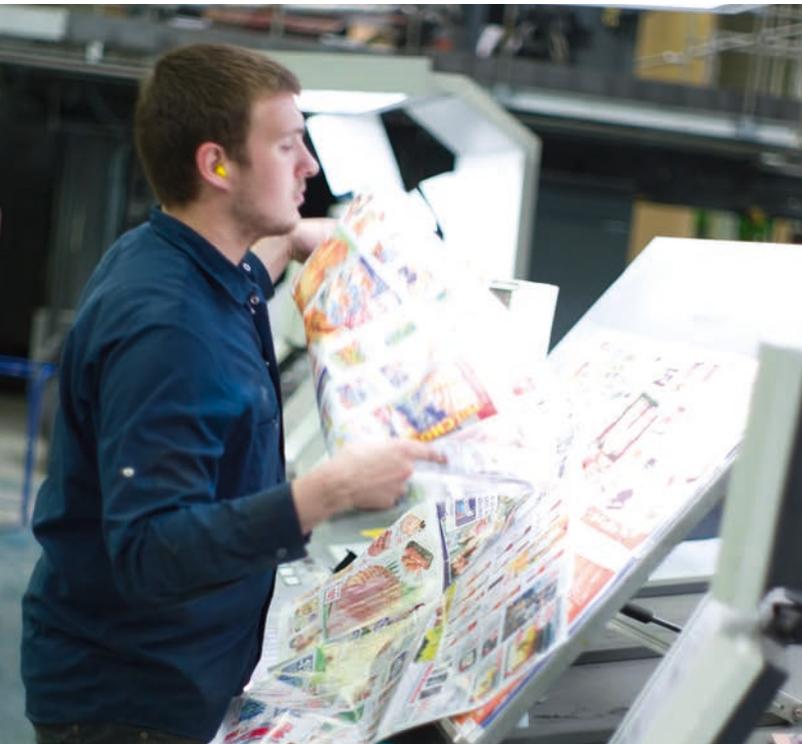
Il faut nous organiser et nous structurer en conséquence. Repenser nos modes d'actions collectives pour éviter la répression et les interpellations. Revenir à des méthodes qui ont fait leurs preuves dans de telles périodes sombres de notre histoire.

Mais surtout nous devons élargir le front des luttes sociales, leur donner plus de visibilité en nous mettant toujours plus au service du monde du travail dans sa très grande diversité, en travaillant les solidarités, en revendiquant de nouvelles conquêtes sociales et en donnant des perspectives de transformation sociale aux luttes actuelles et à venir.

Nous ne promettons pas aux travailleurs le paradis terrestre mais ensemble nous partons à sa conquête en y mettant toujours plus d'énergie, de volonté et par une pensée féconde et riche de la diversité de ce que nous sommes. C'est cela notre syndicalisme ! ●



Nous sommes la protection sociale des industries du message imprimé et digitalisé



Vous protéger, c'est prévenir,
assurer, accompagner, défendre.

Vous protéger, c'est se mobiliser,
œuvrer chaque jour, au plus près
de vos besoins.

Vous protéger, c'est agir.

Nous agissons avec vous, car face
aux risques, nous sommes plus
forts ensemble.

NOUS CONTACTER

VOUS ÊTES UNE ENTREPRISE

**Pour la gestion de vos contrats Santé,
Prévoyance, Retraite ou toute question :**

☎ 01 40 60 20 00

Contact mail depuis notre page www.lourmel.com
ou via votre espace abonné

**Pour souscrire un nouveau contrat
en Santé, Prévoyance :**

☎ 0 809 10 28 08 Service gratuit
+ prix appel Du lundi au vendredi
de 9h à 18h

✉ contact-entreprises@lourmel.asso.fr

VOUS ÊTES UN PARTICULIER - SALARIÉ OU RETRAITÉ

**Pour la gestion de vos contrats Santé,
Prévoyance, Retraite ou toute question :**

☎ 01 40 60 20 00

Contact mail depuis notre page www.lourmel.com
ou via votre espace abonné

Pour souscrire un nouveau contrat en Santé :

☎ 01 40 60 20 59

✉ contact-entreprises@lourmel.asso.fr

Pour contacter le service Action & Soutien :

☎ 01 40 60 20 00

✉ action-soutien@lourmel.asso.fr

DES LOIS DANGEREUSES



POLICE ET JUSTICE

La majorité va proposer « une nouvelle écriture complète de l'article 24 » de la loi

JACQUES DIMET

Depuis plusieurs mois, la France vit au rythme des états d'urgence sanitaires ou sécuritaires. Comme dans une dystopie orwellienne, le gouvernement accumule les projets de loi (ou soutient des propositions de lois) liberticides. La Covid-19 n'excuse pas tout.

Depuis 2002, et l'arrivée de Nicolas Sarkozy au ministère de l'Intérieur, notre pays accumule à la fois des attaques contre le droit du travail et des lois liberticides. Contrairement à ce que racontent nombre de « spécialistes », les violences dans les manifestations et la société n'ont pas commencé avec les manifestations des Gilets jaunes il y a deux ans. Que ce soit les manifestations pour la défense de la retraite, contre la loi Travail, contre les ordonnances Macron, on a bien vu que les pouvoirs successifs depuis près de vingt ans ne lésinent ni sur la répression ni sur les provocations.

Verticalité du pouvoir

Le point culminant est-il atteint avec le quinquennat Macron ? En vérité, si cela s'aggrave c'est surtout dû au fait que le président de la République surfe sur ce qu'ont fait ses prédécesseurs. Il est même paradoxal d'entendre un ancien président de la République, François Hollande pour ne pas le nommer, demander le retrait de la loi Sécurité globale en avançant l'argument que lorsque une loi est rejetée par la population, qu'elle n'est pas comprise et qu'elle divise

le pays, il faut savoir ne pas s'entêter. Que n'a-t-il avancé ce conseil avec la loi Travail, lorsqu'il exerçait le pouvoir ?

Comme pour la crise sanitaire, nous avons affaire à un pouvoir largement incompétent. Bien entendu le but poursuivi est clair : réduire le rôle de l'État, ne le ramener qu'à sa fonction régaliennne, laisser le marché décider. Et pour cela accentuer la verticalité du pouvoir, s'opposer aux collectivités territoriales, et avant tout aux communes qui sont le maillage essentiel de notre pays ; passer par dessus la tête des assemblées parlementaires et même du gouvernement. Ainsi, depuis le début de la crise sanitaire les principales décisions sont prises par le Conseil de défense qui n'a pourtant pas vocation à gérer les pandémies.

Un Parlement inutile

Preuve supplémentaire de l'incompétence du gouvernement, ce fut cette proposition surprenante de Jean Castex de modifier l'article 24 de la loi Sécurité globale en plein débat parlementaire par une commission indépendante que le gouvernement nommerait. Si on suit cette logique, il n'y a plus qu'à fermer le Parlement et à tout remettre entre les mains du président de la République.

Aussitôt annoncée et aussitôt contestée, cette décision du Premier ministre a été jetée aux oubliettes, et, passant par dessus, le Parlement – où pourtant LREM et la droite sont majoritaires (les uns à l'Assemblée nationale, les autres au Sénat) – Christophe Castaner, ancien ministre de l'Intérieur qui a laissé des traces

sur bien des manifestants, propose de réécrire un texte toujours en débat. Aujourd'hui, pourtant, la seule réponse qui vaille c'est le retrait pur et simple de cette proposition de loi ou, si elle devait être votée en dernière lecture, son abrogation. ●

LES DANGERS DE LA SÉCURITÉ GLOBALE

- 1• Les polices municipales (celles qui comptent plus de 20 agents) pourront assurer la sécurisation des manifestations sportives, récréatives ou culturelles. Elles voient leurs compétences élargies en matière de contrôle de certaines infractions. Elles se verraient donc attribuer certains pouvoirs de police judiciaire. Comme le note la CNCDH, qui n'approuve pas ce transfert de compétence, les polices municipales dépendent du maire, alors que la police judiciaire agit « sous la direction, le contrôle et la surveillance de l'autorité judiciaire ».
- 2• Les rapporteurs du projet de loi proposaient même l'armement obligatoire des policiers municipaux ce qui aurait pu aboutir à la mise en place de véritables milices urbaines.
- 3• Sur le fond même d'ailleurs – et par-delà cette proposition de loi – la fonction même de police municipale mériterait d'être regardée de plus près. Pour une bonne part, l'existence de polices municipales permet de désengager budgétairement l'État et d'accroître les dépenses des communes, qui plus est de manière inégalitaire puisque les villes riches disposeront de plus de moyens que des villes pauvres pour leur police municipale. Il vaudrait mieux renforcer les effectifs de la police nationale (avec formation et nouveau type de recrutement), notamment pour la police de proximité et la lutte contre la criminalité organisée.
- 4• La sécurité privée se voit attribuer un rôle plus important, notamment avec autorisation des palpations de sécurité et, sur autorisation du préfet, la possibilité d'exercer des missions de surveillance contre les actes terroristes.
- 5• Plusieurs points encore sont contestables, comme la possibilité d'utiliser des drones lors des manifestations ou l'élargissement pour les policiers du droit à porter une arme en dehors des heures de service. Il ne pourra plus, par exemple, leur être refusé de rentrer armés dans un lieu recevant du public.
- 6• Suppression des réductions de peine (déjà supprimée en cas de condamnation pour terrorisme) pour toute infraction commise contre policiers, élus, gendarmes, etc.
- 7• L'article 24, que tout le monde ou presque désormais connaît, permet, dans la version adoptée par l'Assemblée nationale, de punir la diffusion d'images qui permettent l'identification de policiers ou gendarmes quand cette diffusion porterait atteinte à l'intégrité physique et psychique des membres des forces de sécurité. Cela revient, malgré les dénégations de Gérard Darmanin et Jean Castex, à interdire de filmer ou de photographier, puisque les policiers pourraient faire état de suspicion de malveillance et que le contrôle du juge se fera *a posteriori*.

Si on suit cette logique, il n'y a plus qu'à fermer le Parlement et à tout remettre entre les mains du président de la République.

LE VOTE À L'ASSEMBLÉE

Le projet de loi a été voté en première lecture à l'Assemblée nationale par 388 voix pour, 104 contre et 66 abstentions.

Dans le groupe LREM, 10 députés ont voté contre. Les groupes PS, FI et GDR (qui comprend les députés communistes) ont voté unanimement contre comme la grande majorité du groupe Libertés et territoires.

Libres et solidaires pour rester vivants et dignes !

Céline Verzeletti, secrétaire confédérale



« La non-gestion de la crise sanitaire, les privations de libertés n'ont pas suffi au gouvernement. Ce dernier a adopté, par voie d'ordonnances et de décrets, une série de mesures

déroghatoires au droit du travail pour une durée indéterminée, via l'état d'urgence sanitaire. Les employeurs ont ainsi pu imposer ou modifier la prise de jours de congés ou de repos, déroger au repos hebdomadaire et dominical, allonger unilatéralement la durée du travail, différer le versement de certaines rémunérations, suspendre l'élection des représentants du personnel dans les entreprises, ou encore s'exonérer de certaines obligations de suivi médical. (...)

« Au lieu de profiter de la crise sociale et sanitaire pour nous évincer, toutes et tous, de nos droits les plus fondamentaux, le gouvernement a le devoir de nous assurer une qualité de vie sociale et démocratique. En portant atteinte aux libertés, dont celle de la presse, il assombrit la démocratie. Le projet de loi Sécurité globale est un vrai danger et ne doit plus être, tout comme celui portant sur le séparatisme. Oui, le gouvernement assombrit les fondements mêmes de notre république, il divise et tente de nous réduire à l'état d'objet. Ne cédonsons rien, ne lâchons rien ! Nous sommes sujets, et c'est bien en tant que sujets libres et citoyens que nous pourrions vivre avec cette pandémie. C'est parce que nous resterons libres et solidaires que nous resterons vivants et dignes ! »

Extrait d'une tribune publiée par l'Humanité du jeudi 26 novembre 2020

EMPLOI / DROIT / MÉDIAS
ÉLECTIONS / LÉGISLATION
ÉCOLOGIE / JUSTICE /
LIBERTÉ DE LA PRESSE

ENTREPRISES

LE TÉLÉTRAVAIL doit être encadré

La FILPAC, comme l'ensemble de la CGT, demande un véritable accord sur les conditions d'exercice du télétravail, ce que les syndicats patronaux refusent.

Le télétravail, véritable phénomène de mode, est présenté comme une des solutions miracles pour lutter contre la propagation du virus. Contrairement aux idées reçues et à l'annonce présidentielle, celui-ci ne doit pas être une option. Les négociations engagées par notre organisation syndicale et notre volonté de trouver un accord national interprofessionnel (ANI), sont de la plus grande importance car, dans cette période compliquée et anxiogène, un cadre juridique doit être trouvé. Les syndicats patronaux s'opposent farouchement à cet accord, car, à l'heure actuelle, un salarié en télétravail sur cinq le fait de manière totalement sauvage et très souvent sous la pression de son employeur.

Techniquement de nombreux salariés se sont retrouvés en télétravail forcé lors du premier confinement, même sur une période plus longue, sans aucune mesure d'encadrement par les employeurs. En effet, cela s'est fait de manière assez triviale, d'où la confusion entre confinement et vacances, avec une disponibilité accrue pour la vie de famille et le fonctionnement du foyer. La qualité de vie quotidienne s'en est ressentie mais sur une très courte période. Passer plus de temps à son domicile peut être bénéfique, mais à quel prix !

Les statistiques effectuées démontrent que les télétravailleurs dépassent largement leur temps de travail journalier, le faisant dans des conditions parfois spartiates. Un mobilier ainsi que des outils informatiques inadaptés engendrent des troubles musculosquelettiques et un mal-être au travail s'accroissant au fil du temps. La FILPAC CGT s'inscrit pleinement dans la démarche revendicative nationale de fixer un cadre juridique pour toute personne mise de gré ou de force en télétravail. Nous attachons une grande importance à ce que l'employeur s'assure des conditions de travail de ses salariés, qu'elles soient matérielles ou psychologiques.

Des chartes insuffisantes

Le flou artistique autour de la loi ne permet pas, en l'état, à nos camarades élus dans les différentes instances de se positionner sur l'intérêt ou non du télétravail dans les entreprises. Sous couvert de la bienveillance et de la cogestion voulue par les syndicats patronaux, des chartes sont proposées lors des consultations obligatoires des CSE, mais cela est vraiment insuffisant et n'a aucun fondement juridique ! Nous revendiquons la mise en place d'accords-cadres ou d'avenants aux contrats de travail, permettant de définir les horaires de travail, les missions, les moyens matériels ou non ainsi que la prise en compte du droit à la déconnexion. Doit-on être joignable toute



la journée ? Sûrement pas. Nous ne voulons pas que ces salariés détachés physiquement de l'entreprise le soient définitivement, qu'ils deviennent à la longue auto-entrepreneurs allant jusqu'à une ubérisation de ces professions.

De plus, le volet financier n'est pas à exclure de notre réflexion. Est-ce aux salariés de financer leur outil de travail, leur imprimante, leurs cartouches d'encre, leur abonnement internet, leur électricité ? Cela démontre statistiquement que la réduction des frais fixes pour les entreprises n'est pas négligeable, car ce sont des loyers en moins, des factures d'énergie allégées, mais à aucun moment il n'est prévu une rétrocession de ces gains financiers pour le personnel. Côté assurances, nous souhaitons également que le volet de la sécurité soit inscrit dans ces accords. La prise en compte et la reconnaissance d'un accident de travail lors de missions à son domicile nous paraissent essentielles et ne sont malheureusement que trop peu considérées à l'heure actuelle.

Enfin le travail, comme premier vecteur de lien social, se retrouve mis à mal avec cet isolement des travailleurs et cette déshumanisation exacerbée par le confinement. Le télétravail ne concerne pas l'ensemble de nos champs d'activité professionnelle ni tous les secteurs d'une même entreprise, mais le sujet crée beaucoup de divisions et nous devons avoir une réflexion globale en privilégiant l'intérêt de l'ensemble des salariés et prendre en compte les attentes de chacun.

Syndicalement, nous sommes confrontés à un véritable dilemme avec des cas de conscience importants entre les services qui peuvent télétravailler ou pas. Le « pourquoi lui et pas moi » est sur toutes les lèvres, avec un sujet redevenu d'actualité avec l'exposition ou non au virus dans son milieu professionnel. C'est pourquoi nous insistons sur le fait que le télétravail doit être cadré, toujours sur la base du volontariat et surtout pas appliqué systématiquement. Celui-ci doit être utilisé périodiquement et en alternance avec du présentiel sur le site de l'entreprise permettant d'avoir un contact avec l'ensemble du personnel.

Notre organisation syndicale doit pouvoir continuer ses assemblées du personnel physiquement mais également utiliser les adresses e-mail professionnelles pour les communications syndicales.

Toutes ces interrogations et préconisations ne pourront être résolues et appliquées que par une bataille syndicale que nous devons mener chacun à notre niveau. **Julien Riccardi** ///

Déclaration commune des élus CSE (séance plénière du 26 novembre 2020)

LA DIRECTION DE L'ALSACE-DNA DOIT **AGIR MAINTENANT**



Moins d'un an après le suicide de Régis Guhl sur son lieu de travail aux DNA, le décès de Didier Gramain, la semaine dernière, est un nouveau drame qui touche chacun d'entre nous.

L'enchaînement des restructurations à l'Alsace depuis 2018 génère de la souffrance et remet en question notre avenir professionnel en plaçant nombre d'entre nous devant des choix difficiles : la fermeture de l'imprimerie en 2018 (74 collègues licenciés), le transfert de la régie en janvier 2020 (32 collègues qui ont basculé à la régie et ne sont plus salariés de L'Alsace et 7 qui ont quitté le journal quasiment du jour au lendemain) et début 2021, 3 collègues qui intègrent Ebra Services et 36 qui quitteront L'Alsace...

Malgré toutes ces décisions drastiques de la direction, la fragilité de notre entreprise persiste et pèse sur les épaules des 160 salariés rescapés des tsunamis sociaux au 1^{er}

janvier 2021. Le retard pris sur les différents projets de réorganisation des services RH, diffusion, comptabilité ne fait que contribuer aux inquiétudes grandissantes. Se rajoute la crise sanitaire et économique ; l'impact de la Covid-19 dans notre région depuis le début de l'année ; l'angoisse diffuse liée à cette pandémie ; le sentiment d'isolement et la déprime que peut entraîner le télétravail sans réel encadrement et communication de la direction sur ce dispositif... Cette accumulation pesait déjà lourdement sur le moral des salariés qui tentent de tenir bon malgré tout. L'annonce de la mort de Didier Gramain ne peut qu'ajouter à la pression subie par chacun.

L'ensemble des élus de l'Alsace appelle solennellement la direction de l'Alsace-DNA à traduire rapidement, par des actes concrets, la prévention des risques psychosociaux. Les préconisations du cabinet Secafi datent du 1^{er} octobre 2020. La réunion avec les instances représentatives du personnel sur ce sujet est programmée au 10 décembre. Certes les agendas sont complets et les priorités s'empilent, rappelons que notre collègue Régis est parti le 5 décembre 2019... il y a près d'un an. Et que, depuis, le rouleau compresseur des mesures économiques n'a cessé d'avancer, sans tenir compte des humains qu'il écrase sur son passage.

L'ensemble des élus de l'Alsace exige de la direction de l'Alsace-DNA la mise en place rapidement d'un plan d'action fort pour rassurer les salariés du journal, plan d'action qui doit s'intégrer dans le quotidien de l'entreprise, malgré les difficultés qu'induit la crise sanitaire. ///

CHÔMAGE

Le gouvernement lâché par le Conseil d'État

Le Conseil d'État, plus haute instance administrative de France, a retoqué l'essentiel de la réforme de l'assurance chômage que le gouvernement avait avalisée par décrets. Plusieurs organisations syndicales dont la CGT avaient saisi le Conseil. Celui-ci a déclaré illégale la disposition centrale des décrets gouvernementaux.

Le Conseil d'État a notamment reconnu l'argument de la CGT sur la rupture d'égalité entre allocataires qu'entraînerait une des dispositions. Celle-ci vise à calculer les allocations mensuelles sur les périodes auxquelles les contrats ont eu lieu alors qu'aujourd'hui elles sont calculées sur les salaires divisés par les jours de travail. « La seule chose qui reste donc de la réforme du gouvernement – que celui-ci entend toujours faire passer en force malgré l'opposition unanime des organisations syndicales et le contexte de montée du chômage – c'est une réforme anti-jeunes et anti-cadres », note la CGT.

Il s'agit maintenant, en s'appuyant sur cette première victoire, d'amplifier les luttes pour obtenir l'annulation totale de cette réforme. ///

ÉVASION FISCALE

Un pognon de dingue !

L'évasion fiscale touche particulièrement la France. Selon l'ONG Tax Justice notre pays voit s'évaporer chaque année 17 milliards d'euros soit, comme le note la CGT, le salaire annuel de 500 000 soignants. Ce sont les entreprises qui, majoritairement, pratiquent cette évasion fiscale. « Ce rapport, note Alex Cobham, le directeur général de l'ONG, démontre une chose clairement : notre système d'imposition n'est pas cassé. Il est programmé pour échouer. Pendant des décennies, multinationales et milliardaires ont fait pression sur nos gouvernements pour dessiner un système fiscal qui exempte les plus riches de respecter les lois au détriment du reste de la société. » Selon l'ONG, la France et les États-Unis freinent toute avancée dans l'élaboration de réformes.

Une des solutions est que les multinationales payent des impôts là où elles emploient des travailleurs et réalisent des ventes et non ceux où elles créent des boîtes aux lettres ou des boîtes à brevets. ///



Regarder la réalité en farce

JÉRÉMIE DEMAY

ILLUSTRATION : RUST

Le dessin de presse est inscrit dans la tradition française, bien avant le terrible attentat de Charlie Hebdo. Aujourd'hui, cet art subit des attaques de toutes parts. L'économie, la censure et le manque de pluralisme réduisent considérablement le terrain de jeu de nos clowns à crayon.

Ce n'est pas l'enveloppe de 18 millions d'euros, promise par Emmanuel Macron pour filer un coup de pouce aux précaires de la presse, qui va redonner le moral aux dessinateurs. Depuis des années, leur mission est mise à mal. Cette obole macronienne ne résoudra pas la crise, loin de là. « *Nous ne demandons pas l'aumône. Il faut du fric ? Non, il nous faut surtout des lois pour casser la précarité* » lance Urbs, dessinateur pour le *Canard enchaîné* et *Sud Ouest*. « *Un vœu pieux* » d'après Lindingue, ancien rédac chef de *Fluide glacial*, aujourd'hui dessinateur pour *l'Est républicain*, *Siné mensuel*, ou encore *le Canard enchaîné*. En fait, les dessinateurs, comme tout salarié, souhaitent simplement vivre de leur travail. Mais comment

s'y prendre ? « *On va devenir comme nos agriculteurs, souligne Rust, sans subvention, on sera mort.* » Le dessinateur de la FILPAC CGT est plus acide encore sur le chapitre des lecteurs lambda : « *Les gens sont de plus en plus cons. Charlie ou le Canard deviennent presque des anomalies* » s'alarme-t-il. Caricatural ? Un peu, mais le but d'un dessinateur reste de grossir le trait pour mieux distiller son message. Quitte à oublier la poésie pour mieux dénoncer le politiquement correct : « *Si tu sucés tout le monde, il n'y a pas de problème. En revanche, quand tu dessines ce que tu penses, tu peux avoir de vrais soucis.* » Des problèmes avec les religieux, mais aussi avec certains patrons. Finalement, c'est le dessinateur qui trinque. Notre liberté en prend aussi un coup. Comme s'il était prohibé de préférer rire avant d'en pleurer.

Une tradition ancrée

Pourtant, le dessin de presse et la caricature restent inscrits dans l'histoire de la France. Qui ne se souvient pas de Louis-Philippe, transformé en poire sous le crayon d'Honoré Daumier en 1831 ?

Jossot, formidable croqueur des mouvements sociaux du début du XX^e siècle, réussissait à allier le mouvement aux messages forts. Il s'en prenait au clergé, aux patrons, ou encore aux violences policières contre les manifestants et déjà contre la presse. Le thème de prédilection reste la bêtise humaine. Vaste programme, dans lequel se sont engouffrés *le Canard enchaîné*, *Hara-kiri*, puis *Charlie hebdo* et *Siné mensuel*. Un simple dessin pour provoquer

COMMENT PERCER DANS LE DESSIN DE PRESSE ?!...

Des problèmes avec les religieux, mais aussi avec certains patrons. Finalement, c'est le dessinateur qui trinque. Notre liberté en prend aussi un coup. Comme s'il était prohibé de préférer rire avant d'en pleurer.



Aujourd'hui, tout se règle devant le tribunal populaire des réseaux sociaux. Avec toute la violence et la bêtise qui en découlent. Comprendre un dessin de presse demande une éducation qui semble disparaître.

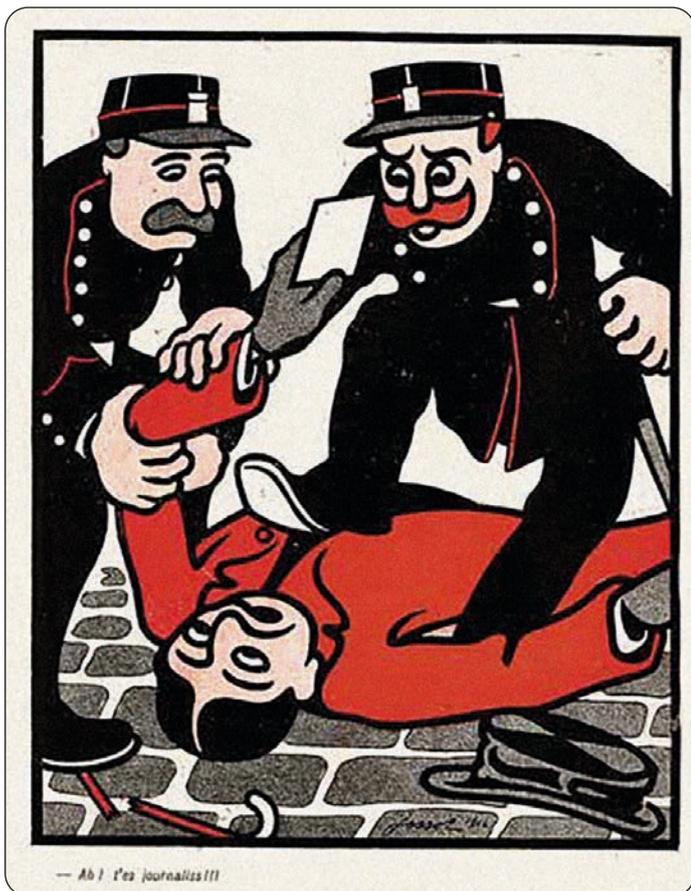
l'Islam notamment, devient périlleux. En cause, une minorité bruyante s'arrogeant le droit de menacer, au nom d'une religion, une république laïque. Ce climat de peur fonctionne. Comme pour Philippe Geluck, qui après les attentats contre *Charlie Hebdo* déclarait sur Europe 1 : « La liberté d'expression qui est totale chez nous ne doit pas, pour autant, nier une certaine responsabilité. » Une prise de position rassurante pour lui, mais très inquiétante pour la démocratie. Contester le droit au blasphème, c'est ouvrir une brèche dans la laïcité.

La presse toujours en mauvaise santé

Si les dessinateurs n'avaient des soucis qu'avec les étriés du cerveau... En plus de devoir se justifier, il leur faut avant tout trouver des supports pour les publier. Jusque dans les années 2000, les dessins étaient un bon compromis économique pour les comptables des journaux. Moins chers qu'une photo, ils avaient toute leur place dans de nombreux titres. « Aujourd'hui, avec le numérique, les photos coûtent beaucoup moins cher qu'un dessin » note Lindingre. Moins de titres publiant des dessins, une liberté d'expression sous tension, et paradoxalement de plus en plus de candidats pour épouser cette vie. Beaucoup de dessinateurs n'arrivant pas trouver un support, publient sur les réseaux sociaux, en quête de notoriété. Mais sans rémunération, le frigo ne se remplit pas. Plus inquiétante peut-être, cette profusion de nouveaux dessinateurs entraîne aussi un nivellement des rémunérations par le bas. Le serpent ne se mord plus la queue, il s'auto-digère. Et payer un dessinateur qui a de forts risques d'attirer sur le journal les foudres des moralisateurs de Facebook n'est plus la priorité.

L'exploitation ou le chômage

En plus, c'est tellement simple de se séparer d'un dessinateur. Marc Large dessinait depuis treize ans pour *Sud Ouest* (en alternance avec *Urbs*). En plein procès *Charlie*, la direction n'a rien trouvé de mieux que de le virer. Pourquoi ? Marc Large a osé demander à être payé en salaire et non sous le statut de correspondant local de presse. Un « différend irréconciliable » pour la direction (*Rue89 Bordeaux* 13/11). Alors qu'il a simplement souhaité faire respecter la loi Cressard, imposant que tout journaliste soit rémunéré en salaire. Marc Large a été jeté sans préavis ni entretien préalable, et surtout sans indemnité. Tout simplement gommé comme un malpropre. Le dossier passera devant les prud'hommes, mais le mal est fait. Maintenant, les dessinateurs de presse, partout en France, sont prévenus. Le patronat a droit de vie et de mort sur eux. Une intimidation bien loin des « *Je suis Charlie* » de 2015. Le dessin de Rust, qui illustre cet article, est révélateur de la situation. Les forçats de la mine ont peut-être un avenir, à condition d'avoir les reins solides. ●



- Ah! t'es journaliss!!! : le célèbre dessin de Jossot sur les violences policières contre la presse paru dans *l'Assiette au Beurre* au début du XX^e siècle.

une réaction chez le lecteur. Il faut être concis, précis, le tout enveloppé dans l'humour. Mais qu'y a-t-il de drôle dans un dessin de Jossot, par exemple, où un homme à terre explique aux deux policiers qui le piétinent, qu'il est journaliste ? La forme du dessin, les traits grossis, les visages déformés par la hargne. Le rire ne dure pas longtemps face à l'ignominie de la situation. La mission est réussie. Le regretté Cabu était un expert dans ce domaine. Quand il prenait pour cible Pierre Gattaz, ancien président du MEDEF souhaitant réformer le Code du travail : « *Et moi je propose un Code du travail allégé : une page* », en tenant en feuille sur laquelle est écrit « *Le patron a toujours raison* ». Un message criant de réalisme pour décrire un patronat caricatural.

La dictature de la bêtise

Toutefois, le seul fait de savoir dessiner et d'avoir un certain sens de la lecture de l'actualité ne suffit pas pour être un bon dessinateur de presse. La limite entre l'insolence et le mauvais goût est ténue. Hier, un dessin qui manquait sa cible pouvait alimenter les conversations autour du zinc d'un bistro. Aujourd'hui, tout se règle devant le tribunal populaire des réseaux sociaux. Avec toute la violence et la bêtise qui en découlent. Comprendre un dessin de presse demande une éducation qui semble disparaître. Réagir plutôt que réfléchir devient la norme. Quitte à décapiter un prof d'histoire qui a eu l'outrecuidance de montrer à ses élèves des caricatures d'un prophète dont on ne connaît même pas le visage. Cette nouvelle Anastasie (figure emblématique de la censure) est redoutable car elle justifie l'autocensure. Dessiner sur les religions, et

IMPRIMERIE DE LABEUR ET SÉRIGRAPHIE PRÉSERVATION DES EMPLOIS DANS LE SECTEUR DE L'INDUSTRIE GRAPHIQUE

Il y a désormais un an, en décembre 2019, apparaissait en Chine un virus engendrant une pandémie devenue mondiale. Pandémie qui ne faiblit pas et qui touche particulièrement notre pays. D'une crise sanitaire majeure, qui a mis en évidence les conséquences et l'ampleur de la casse de notre système de santé et de l'hôpital public, par les réformes successives imposées privilégiant la seule rentabilité par rapport à l'impératif de service public, les décisions politiques et les confinements ont débouché sur une crise économique et sociale violente.

 COLLECTIF LABEUR



La mise en quarantaine de notre pays lors du premier confinement, la fermeture des commerces déclarés « non essentiels » ont arrêté net la production dans de nombreux domaines.

L'industrie graphique, dans la plupart de ses secteurs, a été touchée directement et sérieusement par ces décisions. La fermeture des librairies, la suspension et l'arrêt des événements culturels, la PLV, la publicité en général quasiment à l'arrêt, etc., autant de décisions qui se sont répercutées sur les carnets de commandes des entreprises graphiques et ont mis au chômage partiel, dans un premier temps, nombre de salariés de notre branche professionnelle.

DES ENTREPRISES FRAGILISÉES

Confrontées déjà depuis plusieurs décennies à de profondes transformations tant technologiques que de mutations de ses marchés, les entreprises du Labeur se sont vues fragilisées du fait de la baisse des volumes, mais aussi des pressions toujours aussi fortes des donneurs d'ordre, pour qui la fibre nationale est bien loin d'être une priorité. Dans ce contexte et avec l'alibi supplémentaire de la crise sanitaire et ses conséquences économiques, plusieurs entreprises ont engagé des procédures de licenciements économiques, dans la logique patronale habituelle d'adaptation de la masse salariale à ses exigences de rentabilité. La variable emploi est mise en œuvre, une fois de plus, comme principale réponse et sans attendre un redémarrage de l'activité. Des plans de « réorganisation », touchant moins de 10 emplois, dont principalement des fonctions support et du personnel de maîtrise et d'encadrement, sont d'ores et déjà connus. Ils constituent vraisemblablement le début d'une vague plus profonde. De 8 000 et 12 000 emplois seraient fragilisés, soit près de 30 % de l'effectif salarié de la branche professionnelle. L'imprimerie de Labeur a connu par le passé des crises profondes, mais avant tout technologiques.

Le passage à l'offset dans les années soixante-dix avait ainsi bouleversé profondément les entreprises, les emplois et les qualifications. L'arrivée, ensuite, de la digitalisation et du numérique a révolutionné mais aussi totalement restructuré le « prépresse » dont beaucoup d'emplois ont été laminés. Se sont ensuivies des restructurations et regroupements d'entreprises dégradant également l'emploi. L'accord conventionnel du 24 mars 1970 relatif aux problèmes généraux de l'emploi avait accompagné ces mutations et transformations, par la création de la Commission paritaire nationale de l'emploi mais aussi les commissions régionales, ainsi que par la définition d'une politique active de l'emploi au moyen de la formation professionnelle et par des droits supplémentaires innovants pour les salariés et les représentants du personnel.

UNE CRISE PLUS INTENSE

La crise actuelle est différente, en raison de son ampleur mais aussi et surtout de son immédiateté, rendant urgentes de ce fait des réponses adaptées. Elle pose par ailleurs de fortes interrogations sur notre manière de produire, sur notre indépendance, sur notre manière de consommer et sur l'exigence de ce que le « monde d'après » en tire tous les enseignements. Il nous appartient d'y veiller et d'en être aussi les acteurs. Alors que des plans de soutien et de relance de l'économie sont annoncés par le pouvoir politique, il importe que la chaîne graphique se fasse entendre pour ne pas être laissée pour compte au détriment des donneurs d'ordre. *Le Produire en France* doit plus que jamais avoir un sens, une écoute et entraîner une prise de responsabilité. C'est dans ce contexte que le gouvernement a adapté le système du chômage partiel en créant successivement les dispositifs ARME et APLD devenus DSAP (Dispositif spécifique d'activité partielle). Ce dispositif prévoit la négociation d'accords de branche pour aider à sa déclinaison dans les entreprises. C'est ainsi que des discussions et négociations se sont engagées autour d'un projet patronal au sein de la CPPNI de l'Imprimerie (Labeur et Sérigraphie) aboutissant à la signature le 20 novembre 2020 d'un accord de « *dispositif spécifique d'activité partielle pour préserver l'emploi et construire les industries graphiques de demain* ». Si cet accord (en lien sur le site fédéral) adapte



Mais l'accord mise surtout et à court terme sur la formation professionnelle en préconisant de mettre à profit les manques de charge de travail pour former les salariés.

le dispositif légal, il met surtout l'accent sur la préservation de l'emploi et des compétences de la branche. L'accord DSAP est une réponse immédiate à une situation de crise, dans l'attente d'un plan de relance de l'activité, seul réel garant d'avenir, qui passe aussi par la défense du support papier, que d'aucuns veulent diaboliser, et de l'imprimé en France. Pour passer ce cap et les prochains mois, des mesures rapides ont été décidées. D'abord, permettre le recours au chômage partiel de longue durée, dans des conditions quelque peu améliorées par rapport au dispositif légal (maintien des garanties retraite et prévoyance, incitation au maintien de la rémunération pour limiter les pertes de salaire, respecter une réelle équité entre salariés mis en activité partielle) ; ensuite interdire tous les licenciements économiques.

L'accord, dans l'esprit de celui de 1970 (déjà pour préserver l'emploi), mise surtout et à court terme sur la formation professionnelle en préconisant de mettre à profit les manques de charge de travail pour former les salariés.

RELANCER LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Des dispositifs de formation existent. La branche professionnelle a décidé d'engager des moyens financiers conséquents pour y répondre. Chaque salarié doit avoir activé son compte personnel de formation (CPF) au plus tard le 31 décembre 2020, pour pouvoir convertir, sur son CTF, les heures acquises au titre du DIF (droit individuel à la formation). Après cette date, ces heures seront irrémédiablement perdues. Au-delà des droits individuels acquis, un abondement, pour accompagner un projet personnel ou partagé, est possible.

Le dispositif de promotion par l'alternance (dispositif Pro-A) vise à financer des actions de formation pour des salariés souhaitant évoluer dans leurs compétences, voire changer de métier.

Le dispositif FNE Formation est pris en charge par l'État, avec possibilité d'accompagnement financier par la branche professionnelle. On peut aussi se tourner vers des

formations pouvant s'inscrire dans le plan de développement des compétences, via les actions prioritaires décidées et financées par la branche professionnelle. Autant d'outils et de moyens existant et pouvant être mis en œuvre pour préserver l'emploi, en cette période de crise, mais aussi pour maintenir et développer les compétences alors que l'impression numérique s'implante de plus en plus dans les ateliers. Encore faut-il connaître toutes ces possibilités et avoir surtout la volonté de les utiliser. C'est tout le défi et les enjeux qu'il nous incombe d'appréhender. Entre des dispositions et des outils décidés au plan national, par les instances professionnelles, et l'espace souvent limité et clos de l'entreprise,

il y a des distorsions, la plupart du temps préjudiciables à l'intérêt collectif. L'aide à l'analyse, au diagnostic et au soutien est donc primordiale, pour qu'en tout état de cause les solutions et décisions prises à l'entreprise soient axées prioritairement en faveur de l'emploi, à sa préservation, tant quantitativement que qualitativement et sans s'en remettre seulement à la « bonne » volonté de l'employeur. L'accord de 1970 prévoyait la possibilité qu'avant tout licenciement économique les instances paritaires professionnelles soient saisies. Le but de cette procédure visait à réunir les organisations professionnelles, les pouvoirs publics à l'occasion, et les représentants de l'entreprise, pour étudier des solutions alternatives aux licenciements. Cette stratégie doit demeurer d'actualité.

DES SOLUTIONS ALTERNATIVES

C'est à partir de nos bassins d'emplois graphiques, et pas seulement d'imprimeries de Labeur, qu'il importe de mobiliser les énergies et les moyens pour répondre aux enjeux d'aujourd'hui, ceci d'autant plus que nombre de compétences, en matière de formation professionnelle, ont été transférées et sont du ressort des régions administratives, à relier avec les outils professionnels.

Mais préserver l'emploi de nos entreprises c'est aussi agir en faveur de la réduction du temps de travail alors que nombre d'entreprises sont demeurées aux 39 heures plus de vingt ans après la promulgation de la loi sur la durée légale du travail à 35 heures. C'est aussi agir pour des départs en retraite anticipée, prenant en compte notamment la pénibilité.

Nombre de solutions alternatives aux licenciements et aux suppressions d'emploi existent, et selon notre conception revendicative du travail, d'amélioration des conditions de travail et de vie des salariés, pour le progrès et non le partage de la misère. À nous de nous en emparer. ●●●



CONTINUATION SYNDICALE ? CONTINUITÉ SYNDICALE ?

 MICHEL TÈCHE
CONSEIL NATIONAL DE L'UFR FILPAC

Peu importe le terme employé, la nuance entre ces mots est mince, l'important se trouve dans la vie réelle, c'est-à-dire s'évertuer à ce que tous nos syndiqués actifs continuent lors de leur passage à la retraite à s'investir dans le syndicalisme... retraité.

Continuer d'être syndiqué à la CGT pendant son temps de retraite revêt une grande importance et pourtant ne va pas de soi. Si la CGT est l'organisation syndicale qui a le plus d'adhérents retraités, elle n'en a pas moins encore beaucoup de travail pour convaincre ces futurs retraités. Dans cette

période où tout est remis en cause par l'idéologie ultralibérale, au détriment de celles et ceux qui créent les richesses, comme des retraités attaqués sur les fondamentaux, il est temps de renforcer toutes les sections regroupant ces derniers. Il y a une nécessité impérieuse de faire connaître nos revendications et de contrecarrer ceux qui détricotent de façon consciente tout ce que nous avons de plus beau sur le plan social, pour répondre aux souhaits du capital, du patronat et des multinationales.

Beaucoup pensent encore qu'une fois l'heure de la retraite sonnée, il n'est plus nécessaire d'être syndiqué, de lutter, que le combat incombe aux actifs et que la pension de retraite est garantie jusqu'à la fin de la vie.

Notre édifice social est fort et moderne car il est fondé sur la solidarité intergénérationnelle, tant pour la santé que pour les retraites. Dans toutes les instances les salariés et les retraités sont défendus par des élus CGT qui accomplissent un travail énorme mais ne se sentent pas toujours soutenus par ceux qu'ils représentent. Manque de soutien souvent lié à l'absence d'information réelle, qui entraîne une méconnaissance de ce qui se trame dans le dos des travailleurs pour leur voler non pas leurs acquis mais ce que nous devons bien appeler des conquises. C'est là que prend toute l'importance de la continuité syndicale pour qui veut défendre les intérêts individuels et collectifs, même s'il est à la retraite.

Beaucoup pensent encore qu'une fois l'heure de la retraite sonnée, il n'est plus nécessaire d'être syndiqué, de lutter, que le combat incombe aux actifs et que la pension de retraite est garantie jusqu'à la fin de la vie. Chacune et chacun sait maintenant que tout cela est faux et que c'est une grave erreur de jugement. Pourquoi ?

Si la réforme de Macron sur les retraites venait à passer avec une enveloppe pour payer les pensions, fixée au maximum à 14 % du PIB, imaginez le drame pour tous les retraités.

Avec la crise sanitaire due à la covid et la crise économique qui, elle, est systémique, il est évident que le PIB serait en régression et le pouvoir d'achat des retraités en chute libre !
Ne sommes-nous pas concernés ?

Depuis quelque temps les augmentations de la CSG amputent le pouvoir d'achat des retraités et il se dit que son taux pourrait passer prochainement à 9,2 %. De plus, la revalorisation des pensions ne suit pas les indices liés à l'inflation.

Tout cela ne nous concerne-t-il pas ? Les objectifs du gouvernement pour le financement de la crise, prévoient une réduction de l'abattement de 10 % pour les retraités payant des impôts sur les revenus... celui-ci serait ramené à 5 % et pourtant ce n'est ni aux actifs ni aux retraités de payer pour la crise.
Ne sommes-nous pas concernés ?

Les déremboursements de médicaments deviennent de plus en plus nombreux alors qu'au moment de la vieillesse nous en avons de plus en plus besoin !
Ne sommes-nous pas concernés ?

Le projet de loi relatif à la dette sociale prévoit dans son article 4 la création d'un cinquième risque ou d'une nouvelle branche de la sécurité sociale, pour la perte d'autonomie des personnes âgées et/ou en situation de handicap.

La CGT affirme la nécessité de renforcer l'universalité de l'assurance maladie et non de créer une cinquième branche.

Une telle disposition aurait pour effet de fragiliser son financement sur la base du salaire socialisé en fiscalisant et l'ouvrirait à des complémentaires ou à des assurances privées qui n'attendent que cela depuis longtemps. La question de l'autonomie doit, pour la CGT, s'inscrire dans une politique plus globale de reconquête de la sécurité sociale renforcée, intégrale et universelle.

Elle doit être assise sur ses principes fondateurs, permettant à chaque personne de faire face aux aléas de la vie depuis la naissance jusqu'à la mort.

Ne sommes-nous pas concernés ?

Nos camarades actifs qui ont des responsabilités au sein de leur syndicat d'entreprise ou syndicat local, doivent penser et aider à préparer cette passerelle entre vie active et retraite.

Plus que jamais ! Nous vivons tous sur des territoires, en proie aux questions de désertification rurale, de transports, de déserts médicaux, de disparition des établissements publics etc.

Ne sommes-nous pas concernés, nous les retraités ?

Des militants de la CGT siègent au niveau départemental dans les CDCA (conseils départementaux de la citoyenneté et de l'autonomie). Cette instance concerne à la fois les personnes âgées et handicapées.

Pour faire avancer les choses, ces représentants ont besoin d'avoir derrière eux une force de retraités organisée.
Ne sommes-nous pas concernés ?

La liste n'est pas exhaustive mais comment ne pas se sentir concernés sous prétexte que nous serions en retraite ? Nos camarades actifs qui ont des responsabilités au sein de leur syndicat d'entreprise ou syndicat local, doivent penser et aider à préparer cette passerelle entre vie active et retraite. Ce passage s'élabore avec le syndicat en relation avec la section syndicale des retraités dans l'année du départ à la retraite.

C'est à cette condition que nous pouvons garder des liens et constituer une force syndicale chez les retraités.

Et puis, sur le plan interprofessionnel, il y a aussi une grande activité au sein des USR dans les départements, dans les UFR au niveau des fédérations, et de l'UCR au niveau confédéral.

Les USR (unions syndicales des retraités) sont en lien avec les UD et siègent à la commission exécutive de celles-ci.

Les UFR (unions fédérales des retraités) sont en lien avec la fédération et siègent dans ses instances dirigeantes.

L'UCR (union confédérale des retraités) est en lien avec la confédération et siège dans les instances confédérales, en lien aussi avec les UFR et les USR.

Tous les outils sont en place pour que résonne la voix de la CGT à tous les niveaux : entrepreneurial, territorial départemental, régional, national et international.

Actifs et retraités, nous avons des points communs, des revendications communes. Les actifs n'agiront pas à la place des retraités et ceux-ci n'agiront pas à la place des actifs, sauf pour aider, lorsque c'est utile et nécessaire.

Mais nous demandons aux actifs d'apporter leur aide au passage du syndicalisme actif au syndicalisme retraité, afin de ne pas perdre le contact entre tous. Nous souhaitons que dans chaque syndicat le débat s'engage sur la continuité syndicale.

Il y aura bientôt 22 millions de retraités. C'est une force colossale. Comment pourrions-nous ne pas en tenir compte ? ●



SECTION RETRAITÉS BORDEAUX
SERGE AUDONNET

Un militantisme quotidien, base de vitalité

La section FILPAC CGT des retraités de Bordeaux, composée selon les périodes et les fluctuations entre les décès et les adhésions de 138 à 150 adhérents, est une des composantes du Syndicat général du Livre de Bordeaux. Bien que section, elle possède l'autonomie nécessaire lui permettant d'opérer elle-même les versements statutaires. Tous les adhérents sont abonnés à *Vie Nouvelle* (journal de l'Union confédérale des Retraités CGT), à *Ensemble* (journal de l'UFR-FILPAC) et à *Dialogue(s)* (journal de l'USR 33). La section est dirigée par un bureau composé de 13 membres qui se réunit une fois par mois. Ce bureau est élu par l'assemblée générale annuelle de la section qui se termine par un repas fraternel. La section des retraités a des représentants élus à la commission exécutive et au bureau du syndicat, au conseil national de l'UFR-FILPAC (bureau et secrétariat), au comité exécutif national de la FILPAC, au comité régional Aquitaine (CRA) et à l'USR-CGT de la Gironde. Si la grande majorité des adhérents est issue de la presse (ouvriers, employés, cadres et journalistes), la section regroupe également des anciens du travail, de la distribution et du papier. Les cotisations (70 % en prélèvement et 30 % par chèque) font l'objet d'un barème proportionnel aux revenus des adhérents (déclaratif). La

Il y aura bientôt 22 millions de retraités. C'est une force colossale. Comment pourrions-nous ne pas en tenir compte ?

section publie deux fois par an son journal (papier et web) *Le Livre bordelais des retraités* permettant de garder le lien avec toutes et tous les adhérent(e)s, notamment celles et ceux qui ne sont pas «connecté(e)s». La section est par ailleurs très attentive à la pérennité du fonctionnement du Syndicat général du Livre de Bordeaux dont le secrétaire général est permanent et rémunéré grâce aux cotisations des adhérent(e)s de toutes ses sections. C'est ce fonctionnement et le militantisme quotidien de son secrétaire qui sont la base de sa vitalité et de ses sections dont celle des retraités. La continuité syndicale c'est aussi le moyen de poursuivre dans cette voie. ●

SECTION SYNDICALE PAPETERIE CONDAT
JEAN-PIERRE ALBERT

Être retraité ce n'est pas baisser la garde !

La section regroupe 46 adhérents. Afin de nous rencontrer et de débattre avec nos syndiqués retraités, nous organisons en début d'année la traditionnelle remise des cartes, accompagnée d'une bonne table. C'est ce que nous appelons joindre l'utile à l'agréable !

Le secrétaire de l'Union locale ainsi que le syndicat des actifs y participent, la continuité syndicale faisant partie du menu. Avec nos amis de la Haute-Vienne et de la Charente, une rencontre amicale a lieu au printemps, sans oublier Limoges en fête.

Lors de leur départ à la retraite, les actifs se retrouvent sans mutuelle. Nous les invitons donc à rejoindre la mutuelle des retraités et à poursuivre l'adhésion à la FILPAC CGT chez les retraités.

La règle d'or de la conduite de notre section est la tolérance. Nous ne pensons jamais tous de la même façon, nous ne verrions qu'une partie de la vérité et sous des angles différents. ●

SECTION DES RETRAITÉS LE HAVRE
CHRISTIAN URVOY

Nos convictions et notre lutte

Dans un monde « normal », la section des retraités FILPAC CGT du Havre (24 adhérents) se réunit tous les mois. Ces rencontres sont l'occasion d'affirmer les liens qui nous animent depuis longtemps, face à l'âge qui avance, sans entamer nos convictions et notre lutte. Nous abordons bien évidemment l'actualité sociale locale de la profession, ainsi que la vie des retraités. Stigmatisés, ceux-ci sont confrontés à une situation qui se détériore au fil du temps : pouvoir d'achat et pensions, protection sociale, services publics de proximité etc.

Tous les ans, le rendez-vous des syndiqués pour la galette républicaine nous permet de renouveler l'adhésion des camarades (et de ceux de l'Union locale présents). Dans un passé récent, nous proposons un voyage annuel de la section syndicale, avec une participation du comité d'entreprise de Paris-Normandie. Malheureusement, notre

Une des priorités de notre syndicat du livre local est le renforcement de ce que nous appelons dans notre jargon « la continuité syndicale », souvent évoquée mais rarement appliquée.

organisation syndicale n'étant plus majoritaire au CSE, ce moment de fraternité propice à la cohésion CGT, et donc à la continuité syndicale, est maintenant considéré comme une dépense inutile et n'est plus financé.

Les camarades qui le peuvent participent aux mobilisations, d'autres qui ont des difficultés à se déplacer, sont solidaires et soutiennent nos actions. Les différents plans sociaux ont vidé les forces vives de notre journal. Cela entame et diminue les effectifs de syndiqués d'actifs et par voie de conséquence notre section de retraités. Pour autant nous ne baissons pas les bras. Nous sommes tournés vers l'avenir dans l'action et la lutte. ●

SECTION RETRAITÉS DU LIVRE DE NANTES

DANIEL LELLOUCHE

Faire passer le message

La section Retraités du Syndicat du livre de Nantes comptait 47 adhérents l'an dernier. Trois camarades sont malheureusement décédés, nous avons eu deux adhésions et nous sommes donc 46 à ce jour.

Notre bureau de 6 membres essaie de maintenir l'activité de notre section malgré la période très sombre. La Covid, la crise économique et sociale, le gouvernement et les patrons profitant pour nous porter des coups, les attentats... Nous espérons tenir notre AG / remise des cartes le 25 janvier prochain si la préfecture nous le permet. Nous profitons de toutes les occasions pour rappeler l'importance de la continuité syndicale et faire passer le message aux collègues proches du départ. ●

SECTION RETRAITÉS MÉTROPOLE NORD

ALAIN RABIN

Syndiqué à la retraite, une nécessité

Être syndiqué à la retraite une nécessité Être syndiqué à la retraite, c'est défendre ses conditions de vie ! Puissent ces quelques lignes être lues par le plus grand nombre de nos futurs retraités qui iront, je n'en doute pas, rejoindre nos sections dès leur sortie de l'entreprise. Une lettre de notre regretté camarade Robert Verleyen qui a milité toute son existence pour le bien-être de ses camarades actifs et retraités, en tant que secrétaire de notre section de Lille, a été adressée aux syndicats Celle-ci exprime le bien-fondé, les raisons de nos actions. Je continuerai le chemin qu'il nous a tracé. Sa lettre a été diffusée dans nos entreprises de presse et labeur du Nord, avec à la clé des futurs retraités

qui nous ont rejoints. Ce courrier est la suite de notre démarche vers nos entreprises pour contacter le maximum de futurs retraités, suite à notre conseil national UFR FILPAC des 14 et 15 octobre derniers. ●

SECTION RETRAITÉS RENNES

JEAN-MICHEL QUILFEN

Faire entendre les besoins des retraités

Aujourd'hui, de nombreuses revendications dénoncent des choix de société affectant la vie des retraité-es : le pouvoir d'achat et le niveau des pensions, des services publics de qualité et de proximité (santé, autonomie, vieillissement, services à domicile, etc.) la mobilité, la culture, les loisirs, les nouvelles technologies... Il s'agit de faire entendre les besoins des retraité-es, dans leur diversité, depuis la préretraite jusqu'au grand âge, ce qui justifie le besoin de continuer à se syndiquer :

« Actif j'y suis ! Retraité j'y reste ! »

Poser la question c'est commencer à y répondre.

L'adhérent CGT retraité a droit à l'exercice d'une citoyenneté accompagnée par les repères revendicatifs de son organisation syndicale. Le renforcement de nos organisations de retraité-es est donc indispensable pour garder notre crédibilité et faire avancer nos revendications. Or, nous constatons que la nécessaire continuité de l'adhésion syndicale en retraite n'est pas systématique. Les relations établies depuis quelques années entre la section Retraités FILPAC CGT de Rennes et les Syndicats FILPAC CGT *Ouest-France* et *Oberthur Fiduciaire*, permettent aujourd'hui de partager cette volonté politique.

De 2019 à 2020, ce sont 27 camarades, déjà syndiqué-es, qui ont rejoint la section FILPAC Retraités de Rennes, grâce à l'interaction et l'anticipation auprès de ces syndiqués actifs, futurs retraités. ●

SECTION RETRAITÉS RÉGION ROUEN - LE HAVRE

PATRICK VARIN

Maintenir la continuité syndicale

Nous regroupons 67 adhérents en deux sections (24 pour Le Havre et sa région et 43 pour Rouen et sa région, département de l'Eure compris). La section de Rouen se réunit tous les trois mois afin de faire un point sur l'actualité retraite et sociale et un actif du syndicat vient nous informer de la vie dans son entreprise. Ces réunions sont des lieux d'échanges conviviaux entre retraités, ainsi qu'entre retraités et actifs. Malgré les plans de départ qui affectent nombre de salariés avant l'âge de départ en retraite, nous nous efforçons de maintenir la continuité syndicale. ●

>>>

SECTION RETRAITÉS DU LIVRE DE MULHOUSE

DANIEL MULLER

Vers une évolution structurelle du syndicalisme

Une des priorités de notre syndicat du livre local est le renforcement de ce que nous appelons dans notre jargon « la continuité syndicale », souvent évoquée mais rarement appliquée. De nombreux élus quittent l'organisation une fois à la retraite... Pourquoi se syndiquer lorsqu'on est à la retraite ? À quoi sert la structure syndicale à laquelle j'adhère ? En Alsace, nous réfléchissons à une approche de structure régionale, à un syndicalisme de service, pas antinomique avec un syndicalisme de luttes. Mais pas question de déshabiller Pierre pour habiller Paul. Dans quelle structure de la CGT le syndicalisme retraité est-il le plus efficace ? Actifs ? UD ? UL ? MULTIPRO ? USR ? UCR ? UFR ? L'idéal serait la complémentarité. Mais souvent ces structures sont concurrentielles. Enjeux humains, financiers, voire d'orientations... D'autres camarades défendent une structure horizontale, au plus près des besoins. Soit. Mais se retrouver pour débattre dans une structure fédérale ou confédérale n'est-ce pas également riche en perspectives de luttes et d'actions ?

Dans notre région, le syndicalisme retraité à vocation régionale, au plus près des réalités locales, est un objectif, qui n'empêche pas une structure nationale. Mais cela demande des militants formés, conscients des enjeux, sachant utiliser tous les moyens de communication modernes et plus traditionnels. Bref un travail d'équipe. Trop souvent les retraités doivent faire fonctionner le syndicat local, preuve que nos branches sont en pleine mutation et que le militantisme, le syndicalisme d'entreprise sont en difficulté face à la crise du système économique libéral. Réinventer le militantisme ou revenir aux fondamentaux ? Avant tout, convaincre nos militants de la nécessité d'aborder l'évolution structurelle du syndicalisme, incontournable face à la transformation, si ce n'est à la disparition de certains métiers dans nos branches professionnelles. Nous allons proposer d'en débattre lors de congrès (si la covid le permet) des syndicats du Livre de Mulhouse, Colmar, Strasbourg... Chez les retraités, convivialité et lutte, ce n'est pas contradictoire ! ●

SECTION UNIQUE DE RETRAITÉS DU LIVRE (SURL RÉGION PARISIENNE)

JEAN-PIERRE GHIOTTO

Défendre ce que les luttes ont pu arracher

L'absence de sang neuf due à la propension fâcheuse des syndicats d'actifs à garder dans leurs effectifs les camarades partant à la retraite et toujours syndiqués, contribue à affaiblir les actions syndicales des retraités. Des actions pourtant nécessaires à la défense de leurs droits, des moyens pour se soigner, se déplacer, se divertir, se cultiver, et préserver un pouvoir d'achat malmené par un État vendu

aux détenteurs du capital. Les camarades de la SURL, comme tous, subissent le poids des années, la pandémie et particulièrement la frustration de ne pas être reconnus dans la sphère syndicale comme des militants utiles et nécessaires à la défense des institutions démocratiques et des services publics de notre pays. La SURL essaie, avec ses moyens, tant financiers que militants, de défendre ce que les luttes ouvrières ont pu arracher aux puissances de l'argent : « Une retraite capable d'accorder aux anciens salariés une fin de vie qui se déroule dans la dignité et non dans l'indigence. » Faute d'un renouvellement de sève militante, la SURL se contente aujourd'hui de tenir informés ses adhérents de toutes les turpitudes survenues et à venir, œuvres du pouvoir en place, et les appelle à participer aux actions des retraités de l'Union confédérale (UCR) dans leurs localités. ●

SECTION RETRAITÉS LA PAPÈTE TARTAS

GUY DELMAS

Des contacts avec les actifs

Notre section regroupe 43 adhérents. Nous gérons également une association des retraités de la Papète Tartas, qui organise deux repas par an et des voyages. Le conseil d'administration est 100 % CGT. Tous les anciens salariés sont systématiquement adhérents et aucune cotisation n'est demandée. Cette association reçoit une subvention importante du comité d'entreprise de la Papète. Nous avons donc de fréquents contacts avec les actifs pour la tenue d'un listing de tous les retraités et des veuves. Ceci nous permet d'anticiper les départs à la retraite, et de contacter ces camarades pour les inciter à poursuivre leur adhésion chez les retraités. Parfois nous parvenons à syndiquer des non-adhérents actifs, libérés de la pression de la hiérarchie au travail. Nous avons cependant quelques difficultés à progresser en nombre, car malheureusement les adhésions couvrent à peine les décès ou les abandons par perte d'autonomie. ●

LES RETRAITÉ.E.S RÉCLAMENT JUSTICE

Suppression de la hausse de la CSG pour tous les retraités

Mesure immédiate de revalorisation des pensions de 3 %

Revalorisation des pensions sur le salaire moyen annuel

Fixation du taux de reversion à 75 % sans condition d'âge et de ressources

Prise en charge de la perte d'autonomie à 100 % dans la branche maladie de la Sécurité sociale

Droit à la santé pour tous

La rétablissement des services publics de proximité et de qualité



JE SUIS

RETRAITÉ.E,

JE RESTE



d'abord... encore... et toujours

SYNDIQUÉ.E!

Pour la **défense** de vos “conquis” sociaux,
pour la **continuité syndicale**,
contre le “**dézingage**” social du gouvernement

Dans le contexte de restrictions budgétaires actuelles et de remise en cause de nos conquits sociaux, il nous semble important de rappeler que l'impact de l'évolution sociale ne s'arrête pas en quittant l'entreprise pour une retraite, voire préretraite. Bien au contraire, il a tendance à s'aggraver.

La réforme des retraites qui nous menace toujours, avec, entre autres, la remise en cause de la pension de réversion, demande une riposte dans laquelle le tous-ensemble, actifs-retraités, prend tout son sens.

LA NÉCESSITÉ, quitte à lasser, DE LA CONTINUITÉ SYNDICALE PREND DE PLUS EN PLUS D'IMPORTANCE.

C'est pourquoi, suite à une décision du Conseil national de l'Union fédérale des retraités FILPAC CGT, nous vous rappelons les services que peut rendre notre UFR, ne serait-ce que par le biais des camarades qui siègent dans les différents conseils d'administration des caisses et institutions de protection sociale de nos branches professionnelles.

Ces contacts vous aideront à résoudre les problèmes administratifs que vous pouvez rencontrer avant votre préretraite ou retraite, voire au fil de votre nouvelle situation. L'UFR vous adressera également des publications indispensables pour enrichir votre analyse et jugement sur la situation économique et sociale.

Pour tout renseignement s'adresser à :

- Île-de-France / Jean-Pierre Ghiotto : 06 73 84 46 71
- Normandie / Patrick Varin : 06 12 02 10 11
- Bretagne - Pays-de-la-Loire / Michel Bougier : 06 87 50 51 66
- Hauts-de-France / Alain Rabin : 06 21 35 39 79
- Grand-Est / Michel Têche : 06 07 96 32 57
- Grand-Est et Bourgogne-Franche-Comté / Daniel Muller : 06 08 47 18 22
- Nouvelle-Aquitaine / Serge Audonnet : 06 03 15 14 73
- Occitanie / Gérard Richaud : 06 30 20 15 31

Une caricature... de justice

✍ ANNE DUVIVIER

🎨 ILLUSTRATION : RUST

Le 6 octobre dernier, Alice a été reconnue coupable et condamnée par le tribunal correctionnel de Lille pour injure publique. Décision stupéfiante, mais l'affaire n'est pas terminée.

Celui-là, on ne l'avait pas vu venir ! Le jugement du tribunal correctionnel de Lille a laissé tout le monde sans voix. On se rappelle l'affaire (cf. *Impac* n° 180-182), déjà hautement ridicule à l'origine, et prenant une tournure encore plus symbolique à l'heure du procès des attentats contre *Charlie Hebdo* : 2017, Alice, déléguée syndicale CGT chez Ondulys, à Saint-Quentin-sur-Aisne, se bat pour obtenir de sa direction qu'elle mette aux normes un atelier vétuste et répugnant. Courriers d'alerte, saisie du CHSCT, rien n'y fait. La FILPAC relate ce combat sur son site et notre dessinateur Rust caricature l'atelier en porcherie. Alice reprend le dessin sur sa page Facebook (13 avril 2018). Éric Gheysens, le directeur, se rend dans l'atelier et mène l'enquête. Son obsession est de trouver qui renseigne Alice. Mais sur l'état du local où il pose les pieds, rien d'autre que des railleries, sur le refrain de la porcherie.

La CGT publie un nouveau tract : « Nos collègues ne sont ni des cochons, ni des truies, comme certains s'amuse à le dire ! La peur organisée par le patron fait que certains participent à cette mascarade ! Taper sur un collègue, en croisant les doigts pour que notre tour ne vienne pas, est une stratégie hasardeuse. Ne nous trompons pas, soyons unis. Nous pouvons rire de tout. L'humour permet d'évacuer. Mais comment le patron peut-il rire de notre situation de salariés ? (...) »

Le texte est illustré par un nouveau dessin de Rust.

Et tandis que la direction, mise au pied du mur par l'Inspection du travail, procède enfin aux travaux indispensables à l'atelier, Alice, qui encaisse les coups en continu depuis des mois sans jamais céder un pouce de terrain, est licenciée et pour faire bonne mesure, traînée au tribunal par Éric Gheysens. C'est que cet homme, personne n'en doute, a l'âme sensible. Il croit bien se reconnaître, là, sur le dessin, au milieu des cochons et il en est tout retourné. On ne plaisante

pas avec la dignité. Enfin, pas la sienne. Du côté de la FILPAC, on hausse les épaules. La justesse de la cause est évidente, la caricature un droit ô combien revendiqué, et celle-ci, joyeusement féroce, comme toutes celles de notre dessinateur n'a aucun caractère obscène ou blasphématoire. Bref, circulez, il n'y a rien à voir.

Sauf que, après deux audiences relais, Alice se retrouve bien le 6 octobre dernier à la barre des accusés... On résume : Alice, qui n'est plus salariée de l'entreprise, dont Gheysens n'est plus directeur, doit répondre de la simple reproduction d'un dessin dont l'auteur n'a jamais été mis en cause.

Procès d'autant plus surréaliste qu'il se déroule quasiment à huis clos. Le greffe du tribunal nous a affirmé à deux reprises qu'en raison des mesures anti-covid, nous ne pourrions assister à l'audience, pas plus la presse que quiconque. « *Les avocats et la personne poursuivie... et encore !* » nous a-t-on déclaré sans rire. Renseignements pris

auprès d'un avocat du barreau lillois, ce n'est pas une plaisanterie. Dans les Hauts-de-France, on juge en ce moment avec le moins de personnes possible, et sur dossier, c'est encore mieux. Ah bon. La publicité des débats, ce n'est pas gravé dans la constitution ?

Finalement, le compagnon d'Alice sera autorisé in extremis à entrer dans la salle. Et c'est en catimini qu'Éric Gheysens pourra exposer tout le chagrin que lui inflige Alice depuis si longtemps. Le 7 octobre, le tribunal condamne Alice pour injure publique envers un particulier par parole, écrit, image ou moyen de communication au public par voie électronique, à une amende délictuelle de 1 000 euros avec sursis, ainsi qu'au paiement des frais de procédure d'un montant de 127 euros. Elle écope aussi d'une inscription au casier judiciaire.

Pour recevoir les motifs de ce jugement, elle devra attendre environ quatre mois. Mais pour faire appel de la décision, elle ne dispose que de dix jours. Elle dépose cet appel bien sûr, comme elle a fait appel de son licenciement auprès des Prud'hommes. Et ce qui l'inquiète, c'est moins cette histoire lamentable que le sort de ses collègues dans l'attente de résultats de procédures.

Alice, telle qu'on la connaît... et telle qu'on la retrouvera donc pour un prochain épisode de son combat syndical et même un peu plus que ça. ●



LETTRES françaises

Les Lettres françaises reviennent au papier

Le journal culturel dont Aragon fut le directeur de 1953 à 1972, s'offre une nouvelle vie après plusieurs années de publications sur le net, en pdf.

« Nous serons peut-être au début une petite armée. Mais avec vous, nous devons gagner ce pari, le pari de l'intelligence, dans un temps où l'obscurantisme pèse sur nos esprits comme une chape de plomb. Alors, allons y ! »

Jean Ristat

Directeur des *Lettres françaises*



BULLETIN D'ABONNEMENT AUX LETTRES FRANÇAISES

Version papier. Je désire m'abonner aux *Lettres françaises*.

Pour ce faire j'utilise une des propositions d'abonnement :

11 numéros de 16 pages – **20 euros**

11 numéros de 16 pages et 2 hors série – **35 euros**

Soutien – **50 euros** et plus

Nom : Prénom :

Adresse :

Mail : Téléphone :

Chèques à l'ordre de SEPC-Helvétius, en indiquant au dos *Les lettres françaises*

Bon de commande à retourner à l'adresse suivante : **SAS-Helvétius, 21 place Maurice-Thorez Local, 1, 94800 Villejuif**
abonnementsLLF@editionshelvetius.com



Lorraine Cœur d'Acier dans le hall de la mairie de Longwy-Haut, mars 1979. Photo d'Alex Jordan, membre du collectif de graphistes Grapus.

Marcel Trillat parle de LORRAINE COEUR D'ACIER

ALAIN GUINOT, YVES HOUSSEON

EXTRAITS DE L'ENTRETIEN-TÉMOIGNAGE RÉALISÉ POUR L'OUVRAGE CONSACRÉ À GEORGES SÉGUY

Notre camarade Marcel Trillat, journaliste de radio et de télévision, est décédé le 18 septembre. Directeur adjoint de l'information d'Antenne 2 en 1989, il a été de 2001 à 2007 administrateur CGT de France Télévisions. Il avait été marqué par son expérience de Lorraine Cœur d'Acier (voir note p28), la radio pirate lancée par la CGT au moment de la grande marche des sidérurgistes en 1979 et fermée par la CGT quelques années plus tard, sur fond de désaccord entre une conception de radio CGT ouverte et une conception de repli. Marcel Trillat avait lié de très forts liens d'amitié avec Georges Séguy. Peu avant son décès Marcel était revenu sur l'aventure LCA lors d'un entretien-témoignage réalisé par Alain Guinot et Yves Housson dans le cadre de la préparation d'un ouvrage sur Georges Séguy. Voici des extraits de ce long entretien, le dernier donné sur le sujet par notre camarade.

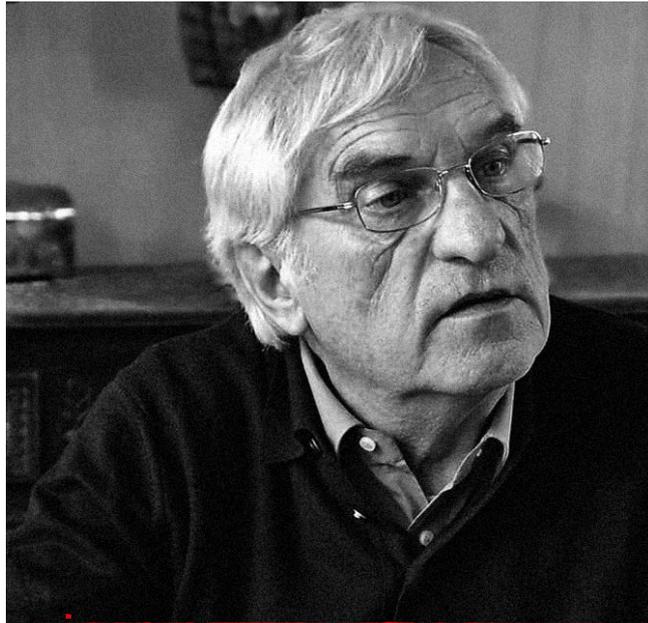
Le 40^e Congrès de la CGT se tient en décembre 1978. Au même moment, les patrons de la sidérurgie annoncent qu'ils vont fermer les sites de Longwy (Meurthe-et-Moselle) et de Denain (Nord). Moi, à cette époque, j'étais passionné par toutes ces radios pirates qui commençaient à exister, et la ville de Montreuil m'avait demandé, ainsi qu'à deux copines, de créer une radio locale. On a travaillé trois mois là-dessus, on a tout préparé, on est allés acheter un émetteur en Italie. Et deux jours avant le démarrage, on apprend que la ville de Montreuil se rétractait et ne faisait plus cette radio. Juste à ce moment-là, la CGT m'appelle, et me dit : « Voilà, les copains de Longwy nous ont appelés, disant : la CFDT a sa radio, SOS Emploi, on veut la nôtre. » Je contacte Jacques Dupont, qui faisait des petits modules de propagande dans

HOMMAGE

sa cuisine, et on décide d'aller à Longwy. On y va, avec Jean-Pierre Linocier (responsable de la communication à la CGT-NDLR). À Longwy, on est reçu par Michel Olmi, le secrétaire de l'union locale et les responsables des syndicats CGT d'Usinor (...). On leur dit : « *Vous voulez une radio, on pense que ce n'est pas la peine de faire la même chose que la CFDT* », c'est-à-dire une petite radio, avec une séquence de 20-25 minutes. Ils allaient dans les bois, ils montaient au sommet d'un arbre avec un tout petit émetteur qui émettait un peu autour, ils balançaient leur sauce et se barraient avant que les flics n'arrivent... Ils étaient écoutés par quelques centaines de personnes, peut-être, mais cette radio avait un prestige formidable, c'était Robin des Bois. Nous, nous disons aux cégétistes : « *Pas la peine de faire pareil, on va faire mieux : une radio avec un gros émetteur qui va diffuser sur toute la région. Le problème : dès qu'on commence à émettre, les flics arrivent.* » Là, ils nous disent : « *ils ne viendront pas !* » Effectivement, pendant un an et demi, ils ne sont pas venus. Dès qu'ils arrivaient à quelques kilomètres de la radio, on était prévenus, on l'annonçait, il y avait deux mille personnes autour de la radio...

VOUS VOULIEZ UNE RADIO LIBRE ?

On leur dit : « *Vous avez dit que vous vouliez une radio libre ?* » « *Ouais.* » « *Alors, nous, nous pensons qu'une radio libre, c'est une radio où la parole est libre, ouverte à tout le monde.* » (...) « *Cela veut dire que tous ceux qui veulent parler dans cette radio le font, et vous, vous êtes là, et quand vous n'êtes pas d'accord, vous répondez. La meilleure façon de convaincre, c'est en apportant des arguments, et pas en interdisant la parole aux autres. On se bat contre la censure sur les radios publiques et privées, ce n'est pas pour la pratiquer quand on est responsable d'une radio.* » Ils disent : « *Ça veut dire qui ? Les socialistes ?* » Nous : « *Vous avez peur de discuter avec les socialistes ?* » Eux : « *Pas la droite ?!* » Nous : « *Vous vous rendez compte, si la droite demande à venir parler dans votre radio, c'est qu'on a gagné ! Vous n'avez quand même pas peur de la droite ?!* » Eux : « *Pas les gauchistes ?* » Nous : « *Comment ça, pas les gauchistes ? C'est ceux qui ont le discours le plus proche du vôtre. Et quand vous n'êtes pas d'accord, pareil, vous discutez, vous argumentez.* » Alors, ils disent : « *Faut qu'on cause.* » Donc, on sort dans l'escalier, on fume des clopes, on entend des éclats de voix pendant dix minutes, un



© Le Chiffon rouge de Morlaix

Pas la peine de faire pareil, on va faire mieux : une radio avec un gros émetteur qui va diffuser sur toute la région. Le problème : dès qu'on commence à émettre, les flics arrivent. Là, ils nous disent : « ils ne viendront pas ! »

quart d'heure, puis ils nous rappellent et nous disent « *Banco !* »

On met donc les choses en place. On avait un technicien, on installe le dispositif : ils nous proposent de nous installer dans le hall de la mairie de Longwy-Haut, qui était désaffectée. On installe l'antenne sur le clocher de l'église, juste à côté, avec l'accord du prêtre. On installe l'émetteur, et on démarre. C'est la radio de la CGT, annoncée comme telle, mais qui pratique la libre parole. Et ça, aucune autre radio pirate ne le pratiquait : chacun faisait entendre sa musique, mais pas celle des autres... On démarre comme ça, en mars 1979.

LA MARCHÉ DES SIDÉRURGISTES DE MARS 1979

Parce que l'idée, c'est qu'il allait y avoir la marche des sidérurgistes sur Paris, le 23 mars, et qu'il fallait la préparer. (...) Immédiatement, toute la population se mobilise, commence à fréquenter la radio. Non seulement les ouvriers, les sidérurgistes, mais les commerçants, qui avaient bien compris que sans sidérurgie, il n'y aurait plus de commerçant, les enseignants, pareil... En une

nuit, ils avaient fabriqué une espèce de casemate en bois dans le hall avec une grande vitre, un mini-studio, avec une console pour la technique, des techniciens, tous bénévoles. On avait demandé aux gens de nous confier leurs disques, (...) Les gens venaient, rentraient dans le studio, et participaient à l'élaboration de toutes les émissions avec nous. Très souvent, la petite casemate était pleine, mais dehors on avait installé des bancs, on avait sonorisé. Donc, les gens s'installaient là, ils écoutaient mais ils pouvaient aussi intervenir, participer à la discussion. Et surtout il y avait la possibilité de téléphoner en direct. Ça mettait une ambiance incroyable.

Très vite, on a mis en place toute une série d'émissions. Dès qu'il y avait une lutte quelque part, elle était prioritaire, toutes affaires cessantes : les gens qui menaient cette lutte, au lieu de distribuer des tracts, venaient à la radio, disaient : « *à telle heure, on fait grève dans tel atelier* », ils expliquaient pourquoi. Le reste du temps, il y avait une série d'émissions. Celle qui a tout de suite été la plus populaire, c'est la revue de presse : (...) le matin, on écoutait la radio et on lisait les journaux, et à partir de là, avec les copains qui nous aidaient, on essayait d'en faire quelque chose de pédagogique, de leur montrer comment ça fonctionnait un journal, avec les gros titres, pas innocents, et parfois, il faut aller chercher le truc intéressant en page 7, dans un petit entrefilet... Ils se sont pris au jeu très vite, et c'est eux qui nous appelaient : « *Ho ! vous avez vu, dans le Républicain lorrain, en page 8...* » Cette revue de presse, en plus, c'était une occasion de rigolade formidable,

HOMMAGE

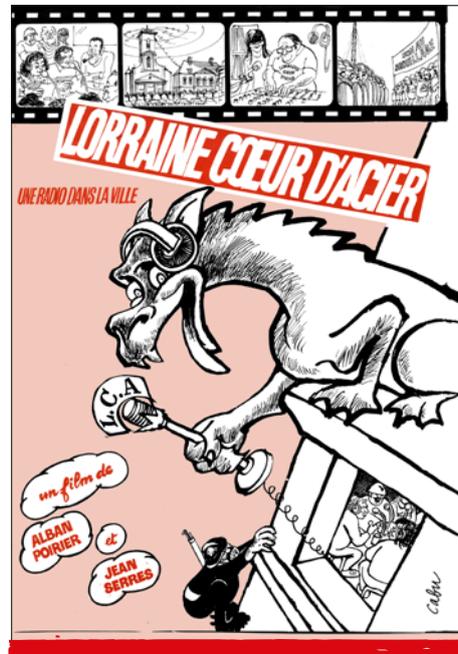
on se moquait de tout le monde. Donc, liberté de parole.

(...) Les gens demandaient des chansons. On se rend compte alors qu'il y a une chanson, qu'on ne connaissait pas du tout, qui était tout le temps demandée, dix fois, vingt fois par jour : *le Chiffon rouge*, de Michel Fugain et Vidalin. On demande le vinyle, et on voit que c'est une chanson qui avait été créée par un atelier au Havre, organisé par la CGT. Ils avaient demandé à Fugain et Vidalin de venir, Fugain et Vidalin les avaient interrogés sur leurs vies, leurs espoirs, etc., et ils en avaient tiré les paroles du *Chiffon rouge*, et Fugain en avait écrit la musique. Ce truc avait été une folie totale ! Ils se sont mis à se fabriquer des petits rubans rouges, ils en avaient tous à la boutonnière, sur les antennes de leur bagnole, et quand ils sont partis pour la marche sur Paris, ils avaient fait des photocopies des paroles, qu'ils avaient emmenées avec eux, et à chaque fois qu'ils s'arrêtaient quelque part, ils distribuaient les paroles et leur apprenaient la chanson. Et c'est devenu une espèce de nouvel hymne de la classe ouvrière.

PAS QUESTION UNE SECONDE DE FERMER, ON CONTINUE !

On prépare cette marche sur Paris. Pendant toute la marche, on avait des copains sur place qui nous servaient de reporters, qui nous appelaient, racontaient ce qui se passait, et quand ça a été fini, on a dit : « *Voilà, maintenant, on va fermer.* » Ils nous ont dit : « *Ca va pas la tête ?! Vous êtes malades ! Pas question une seconde de fermer, on continue.* » (...). Ils ont créé une association, les Amis de LCA, et pendant un an et demi, ils ont financé la radio, en allant sur les marchés, à la sortie des usines, à la sortie des grands magasins... On était en train de faire une émission, et tout d'un coup, une mémé arrivait avec son sac à provisions et renversait le sac sur la table, et on entendait les pièces qui roulaient partout, les billets... Ça a été financé comme ça pendant un an et demi. Nous, ils nous avaient embauchés tous les deux. Pour qu'on ne perde pas notre carte de presse, on était payés par *la Vie ouvrière*, et les Amis de LCA remboursaient la VO.

Le responsable de la radio, c'était Michel Olmi, le secrétaire de l'UI CGT (...) On avait un copain musicien qui nous avait préparé des jingles pour la radio de Montreuil, qu'on a récupérés pour LCA. (...) On avait sollicité les profs, pour nous aider. On a très vite su qu'il y avait un certain Noiriel, prof d'histoire



L'affiche de Cabu pour le film d'Alain Poirier et Jean Serres

Guy Bedos aussi, qui, après avoir répondu à nos questions, s'est écrié : « ce n'est pas intéressant, j'aimerais que vous parliez, vous, de ce que vous vivez », et il s'est mis à interviewer les sidérurgistes...

On a eu aussi Albert Jacquard, grand généticien ; on commence l'émission, et un gars intervient : « *La génétique, qu'est-ce que c'est que ce truc-là ?* » Il dit : « *Très simple. Vous allez tous tirer la langue, essayez de mettre votre langue en forme de tuile romaine.* » Certains y parviennent, d'autres pas. Il dit : « *Voyez, certains ont le gène, d'autres pas. Si vous ne l'avez pas, il n'y a rien à faire.* » A partir de là, il a expliqué la génétique...

Le soir, les gens nous invitaient à dîner avec tous ceux qui avaient participé à l'émission. Parmi eux, il y avait aussi les politiques. Le premier à passer ? Krivine. Il est invité, il n'en revenait pas. Des copains râlent, ça discute... Et ça se passe bien ! Au grand étonnement de Krivine. (...)

On a fait des émissions sur les pays de l'Est. Les gens qui partaient en vacances à l'Est, allaient voir, dans les usines... À la radio, ils racontaient ce qu'ils avaient vu. Et ce n'était pas toujours terrible, ce qu'ils avaient vu. Nous, on disait : on ne peut pas être pour la liberté ici, et pas là. (...)

Certains journalistes locaux nous massacraient, attaquant la « radio de la CGT », sans préciser que nous pratiquions la libre parole. Nous leur avons proposé de venir voir, pour ne pas parler sans savoir. L'un d'eux, particulièrement agressif, nous accusait d'empêcher, avec notre gros émetteur, la radio CFDT d'émettre. On vérifie, et on se rend compte qu'il a raison. On va voir les copains de la CFDT, et on leur propose de couper nos émissions quand ils émettront. Et c'est ce qu'on a fait ; la CFDT avait tous les jours, vers 19 h, son créneau. Après, on leur a dit : « *Le problème, c'est qu'avec votre petit émetteur, les gens ne vous entendent pas ; si vous voulez, vous venez faire votre émission chez nous, vous profiterez de notre émetteur.* ». On a fait comme ça. ●

Lorraine cœur d'acier, l'aventure inédite d'une radio / Un morceau de chiffon rouge, coffret de 5 CD-émissions radiophoniques + 1 DVD film d'Alban Poirier et Jean Serres + 1 livret de présentation. VO Éditions, 19,90 €. En vente sur boutique.nvo.fr

La réforme 100 % santé, des soins pour tous 100 % pris en charge

Les français renoncent trop souvent à des soins pour des raisons financières.

Depuis le 1^{er} janvier 2020, les assurés peuvent bénéficier des paniers optiques et dentaires de l'offre 100 %.

100 % Optique

- Une large gamme d'équipement,
 - Des verres antireflets, anti-rayures,
 - Des verres amincis,
- Garantis pendant deux ans en cas de casse.

100 % Dentaire

- Des prothèses de qualité,
- Des prothèses esthétiques,
- Céramique = 100 % remboursées sur les dents du sourire.

Obligation pour les professionnels de santé de proposer des devis pour des équipements sans reste à charge.

Une condition : être équipé d'un contrat de complémentaire santé responsable.

Aucune contrainte !
Votre contrat de complémentaire santé vous permet d'accéder à des offres avec reste à charge.

Pour plus d'informations :
<https://www.ag2ramondiale.fr/sante-prevoyance/mutuelle-sante/qu-est-ce-que-le-100-sante>



AG2R LA MONDIALE

Prendre la main
sur demain



Une vague de solidarité **CONTRE** la Covid-19

 PHILIPPE ESCUREDO,
SECRÉTAIRE DU COMITÉ DU LIVRE

Cher(e)s ami(e)s,
À l'heure où je vous écris ces lignes, nous vivons toujours un contexte inédit dans le monde entier.
La crise engendrée par la Covid-19 ainsi que ses conséquences bouleversent notre quotidien. Cette pandémie fulgurante a déclenché une autre vague, celle de la solidarité. Une solidarité qui s'exerce auprès des plus précaires, les grands oubliés de cette épidémie.
Le Secours populaire, avec ses 80 000 bénévoles et ses partenaires dans près de 80 pays, reste plus que jamais mobilisé durant cette période. Nous continuons à inventer, à innover et à créer de nouvelles façons de pratiquer la solidarité.
Après la terrible période de confinement et alors que l'été se profilait, des milliers de personnes ont eu plus que jamais un immense besoin et une nécessité de grand air, de paroles réconfortantes, de jeux, de rires, de socialisation que peuvent apporter les vacances. Nous savons combien elles sont réparatrices pour les enfants en

décrochage scolaire et combien elles contribuent à une bonne santé. Le temps d'un séjour ou d'une simple échappée, loin de la maison ou à seulement quelques kilomètres, ces temps précieux permettent à des familles, des jeunes, des seniors, des enfants de se ressourcer. Courir, nager, s'amuser, rire ou tout simplement prendre l'air sont autant de moments uniques et salvateurs pour ces personnes malmenées par la vie. Ces dernières semaines, le SPF a dû faire face à une hausse de 45 % en moyenne de nouvelles demandes. Des personnes de tout âge qui n'avaient jamais eu recours à un service social ou à une association se sont retrouvées dans la précarité. Plus que jamais, les vacances sont synonymes d'espoir. Pandémie oblige, notre traditionnelle

Heureusement, cette solidarité ne se confine pas. Nous avons un objectif : ne pas laisser les personnes que nous aidons subir une double peine.

“

Les vacances, c'est génial ! J'ai pu courir, nager, jouer avec les copains dans un nouveau lieu.

Miriam, 7 ans,
août 2020

”

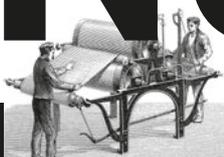
JOV (Journée des Oubliés des Vacances) a dû être annulée dans sa forme habituelle. Il a donc été décidé de faire malgré tout des « journées bonheur ». Le Comité du livre a emmené ces familles aidées, enfants, seniors, une journée à la mer (Cabourg) le 25 août. Plage, balade et petit restau étaient au menu pour leur plus grande joie et la nôtre, grâce à une autorisation de la ville. Moments de partage et de convivialité, dans le respect des gestes barrières.
Nous avons également mené d'autres actions à l'international, une aide suite à la terrible explosion qui a dévasté le port de Beyrouth et un autre container à destination de Santiago de Cuba. La solidarité est universelle et n'a pas de frontières. Nous restons « ouverts sur le monde » où deux tiers de l'humanité combattent le même fléau. Merci encore de votre soutien et de votre présence à nos côtés. ●



Fédération des travailleurs
des industries du Livre,
du Papier et de la Communication CGT

 **CONGRÈS**

www.filpac-cgt.fr

 **filpac cgt**

 **Solidaires et**
acteurs de

POUR UN
SYNDICALISME
DE CONQUÊTES
SOCIALES

 **notre avenir**  

31 mai - 4 juin
2021

LA PALMYRE



Il ne voulait pas partir, mais pourtant, normalement le 20 janvier prochain il sera parti. L'année 2021 commencera donc sous de meilleurs auspices que 2020. L'élection présidentielle américaine de novembre, même si elle ne règle pas tout, met en tout cas un frein à la dérive fascisante de la première puissance économique et militaire du monde.

TRUMP SUR LE DÉPART, UN TOURNANT POUR L'AMÉRIQUE

Joe Biden, le candidat représentant l'aile centriste du parti démocrate, n'a pas suscité le raz-de-marée que certains attendaient, mais son avance est quand même confortable, tant en nombre de voix (6 millions de plus que Trump) qu'en grands électeurs (306 pour Biden, 232 pour Trump). On se souvient qu'en 2016 Hillary Clinton avait réuni plus de voix lors du scrutin populaire que Donald Trump mais que ce dernier l'avait emporté en nombre de grands électeurs. Ce cas de figure était déjà arrivé avec Al Gore face à George W. Bush en 2000. Le système électoral américain est ainsi fait qu'il privilégie de toute façon le Grand Old Party, le parti républicain.

UNE PARTICIPATION MASSIVE

L'enjeu de ce scrutin était tel que la participation a été une des plus massives de l'histoire américaine, et contrairement à une légende bien tenace, entretenue aussi en France par les médias dominants, l'électorat ouvrier et populaire a voté majoritairement démocrate, même si Trump continue d'exercer un pouvoir d'attraction chez les ruraux et petits commerçants et artisans blancs. Selon le centre de recherches Circle, qui travaille sur la jeunesse américaine, c'est le vote des jeunes (18-29 ans) qui a fait la différence dans les swing states, notamment en Géorgie, et les jeunes noirs ont voté massivement Biden (90 % en Géorgie, 86 % au niveau national). Les jeunes se sont plus mobilisés qu'aux précédentes élections. Alors qu'en 2016, 42 % à 44 % d'entre eux s'étaient déplacés, ils ont été de 52 % à 55 % en novembre dernier.

Il n'en reste pas moins que Donald Trump a recueilli plus de 70 millions de suffrages, c'est dire que la base électorale du conservatisme mâtiné d'Alt Right et d'évangélistes fondamentalistes est très puissante. Il y a désormais une base de masse pour un mouvement ultra-conservateur, voir fascisant qui peut être extrêmement dangereux pour l'avenir. Trump songe déjà à construire un empire médiatique, encore plus à droite que Fox News. Nul doute que le trumpisme va subsister et pas simplement dans les formes actuelles du parti républicain. En ayant refusé de condamner les milices armées d'extrême droite le président sortant a jeté les bases de confrontations futures.

UN PEU PLUS LOIN, VERS LA GAUCHE

Joe Biden, quant à lui, a été obligé après les primaires démocrates de composer avec l'aile gauche du parti représentée notamment par Bernie Sanders et Elizabeth Warren. Les sandéristes ont puissamment contribué à dynamiser la campagne du septuagénaire et Biden a été contraint d'accepter un gauchissement du programme du parti. Il s'est ainsi prononcé pour une réactivation de l'Obama Care, pour un moratoire sur la peine de mort, etc. Le poids de la gauche n'est plus une quantité négligeable et ne peut plus être simplement associé aux « libéraux » (selon la terminologie politique américaine), mais à une base jeune, militante, radicale, représentante à la fois du monde du travail, des femmes et des minorités, mais pas seulement puisque nombre de syndicats avaient appelé clairement à voter Biden sur une base de progrès social et de défense

des intérêts des travailleurs. Cette poussée de la gauche, qui se réclame aussi du socialisme, s'est vue confortée par l'élection de nombreux députés progressistes, même si globalement le parti démocrate ne remporte pas plus de sièges et ne parvient pas à prendre le contrôle du Sénat¹. En tout état de cause, cette élection – et tout ce qui l'accompagne car aux États-Unis, on vote à la fois pour élire les grands électeurs, mais aussi un tiers du Sénat, la Chambre des représentants au niveau fédéral, les chambres au niveau des États, etc. et aussi aussi pour des référendums d'intérêts locaux ou d'État ce qui a permis dans plusieurs endroits de changer la législation sur les armes, la légalisation de la marijuana, la peine de mort ou d'instituer des salaires minimum ou des couvertures sociales plus importantes – constitue un tournant important de l'histoire américaine². Les manifestations massives de rue qui ont soulevé le pays après l'assassinat de George Floyd par les policiers ont également contribué au réveil d'une Amérique antiraciste et antifasciste, ce que ne supportait évidemment pas Donald Trump.

Pour Richard Trumka, le président de l'AFL-CIO « *la victoire de Joe Biden et Kamala Harris à cette élection juste et libre est une victoire pour le mouvement ouvrier américain* ». Le syndicaliste a indiqué que 58 % des syndiqués à l'AFL-CIO (12,5 millions d'adhérents) avaient voté Biden (contre 55 % pour Clinton en 2016). L'AFL-CIO s'est dit prête à aider « *le président et la vice-présidente élus à mettre en œuvre un premier programme en faveur des travailleurs, ce qu'ils attendent depuis longtemps.* » « *Une fois que les travailleurs seront guéris (de la Covid), la véritable reconstruction pourra commencer. Nous appelons le Congrès à adopter et Biden à signer la loi sur la protection du droit d'organisation dès le début de 2021 pour nous assurer que chaque travailleur qui souhaite former ou adhérer à un syndicat soit en mesure de le faire librement.* »

Trump parti, mais avec un trumpisme encore vivace, la question sociale revient au premier plan. Si le président élu ne tient pas ses engagements fait au monde du travail, la situation deviendra vite explosive sur le sol nord-américain. ●●



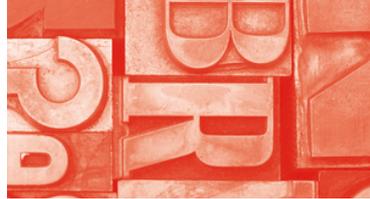
La victoire de Joe Biden et Kamala Harris à cette élection juste et libre est une victoire pour le mouvement ouvrier américain.

Richard Trumka, président de l'AFL-CIO



1. Deux élections sénatoriales partielles doivent encore avoir lieu en Géorgie, qui peuvent remettre en cause le rapport des forces actuel.

2. La ville de New Haven a voté pour une coupe dans le budget militaire au profit d'une politique de la ville. Le salaire minimum a été voté en Floride et à Portland. Une taxe sur la richesse a été votée en Arizona et à San Francisco, entre autres.



Roger Coquelin, typographe, militant et camarade

 PHILIPPE DENOLLE

Nous avons eu déjà l'occasion lors de sa remise de médaille de la fidélité à la CGT, de retracer le parcours de vie et de militant de notre camarade et ami Roger. Je veux rappeler que très tôt, il fut marqué par les affres de la vie et que dès ses premières années, il fut séparé de ses deux parents qui décédèrent tous les deux de la tuberculose. Il fut placé au sein d'une famille dans un village du Morvan qui accueillait les orphelins.

Contrairement à ce que l'on pouvait penser, Roger a gardé un très bon souvenir de ses parents adoptifs. Et lors d'une rencontre, il avait évoqué avec beaucoup d'émotion, le fait qu'il n'avait pas su témoigner plus d'attachement à cette nouvelle famille. De plus, il précisait que les services de l'Assistance publique s'étaient bien occupés de lui, pour gérer son avenir professionnel. C'est dans ces circonstances qu'il a pu s'orienter vers le métier d'imprimeur. Cette découverte du monde du travail allait être déterminante pour toute sa vie. En effet, c'est là qu'il eut ses premiers contacts avec le syndicalisme. Cela le conduira à prendre des engagements au sein de la CGT et un peu plus tard, au Parti communiste. Reconnu comme un militant authentique par ses camarades, quel que soit le niveau de responsabilités, reconnu aussi pour la pertinence de ses analyses et ses qualités d'organisateur, il devint alors l'un des tout premiers dirigeants de la Fédération du livre, l'amenant ainsi à embrasser tous les sujets qui font l'actualité de la vie d'un dirigeant. C'est en cela qu'il participa à la vie internationale du mouvement syndical pour la défense de la corporation du livre mais aussi, pour y porter des valeurs universelles qu'il avait acquises dans sa lutte pour la décolonisation, notamment pour le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. Il avait consacré une partie de ses engagements au combat pour la paix et plus spécialement contre la prolifération des armes nucléaires, avec comme corollaire la diminution des dépenses militaires, pour satisfaire les exigences sociales.

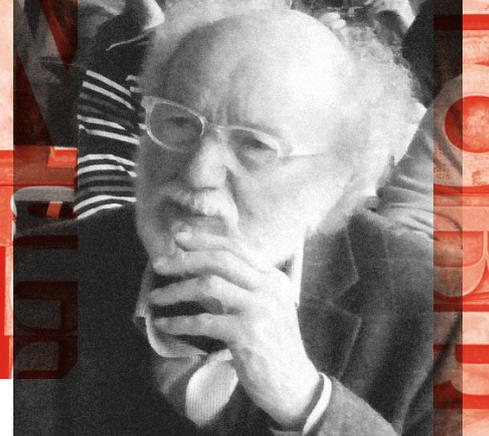
Partout où l'on passe et à chaque fois que l'on évoque le nom de Roger avec l'un de ses camarades, c'est toujours pour en-

tendre du bien de lui. Et immédiatement dans la conversation sont soulignées ses références aux valeurs humanistes qu'il portait, et l'image d'un homme reconnu pour son authentique cordialité. N'allons pas penser que Roger cherchait à plaire à tout le monde, loin de là. C'était un homme de conviction qui plaçait le débat, et notamment la dialectique, au plus haut niveau de l'affrontement idéologique, avec une connaissance profonde de la rhétorique, avec l'art de porter la contradiction dans une langue choisie et précise pour mieux faire vivre son analyse.

D'ailleurs, concernant l'usage galvaudé que font les médias de l'utilisation de la « classe ouvrière » pour mieux décrier le discours politique et syndical qui la représente, Roger, au contraire, lui donnait tout son sens dans l'opposition de classe qui s'affirme face aux tenants de la finance et du patronat, afin de faire mieux prendre conscience des rapports sociaux existants, déterminés notamment par ceux qui produisent la richesse et ceux qui la récupèrent. La clarté de sa vision politique des choses nous ramenait aux principes essentiels de notre engagement pour une société plus juste, plus humaine et plus fraternelle.

Roger, comme beaucoup de militants, n'a cessé d'enrichir ses connaissances et sa culture en développant un éclectisme qui le portait à s'intéresser à ce qui était l'émanation de la pensée des Lumières, tout en s'ouvrant à bien d'autres formes de culture. Culture qu'il souhaitait accessible au plus grand nombre, par le biais de la formation et de la progression des connaissances. Culture populaire, issue du monde ouvrier, il la considérait comme un élément important d'émancipation individuelle et collective pour dépasser le stade de la marchandisation culturelle qui n'incite pas à réfléchir et à se poser les bonnes questions sur la logique du capitalisme, mais qui veut, avant tout, gérer notre vie de la naissance jusqu'à la mort, pour le plus grand bien des multinationales.

Et c'est ainsi que passionné d'histoire, il a été amené à réaliser un magnifique livre sur l'histoire de sa fédération et dont la précision de l'écriture l'avait beaucoup tourmenté (en bon ouvrier du livre) pour le rédiger avec une syntaxe et un français respectueux de la langue. C'est aussi à travers cette manière d'être



que l'on mesure les qualités des êtres humains. C'est bien dans la manière dont un militant s'engage dans la durée, que l'on mesure son honnêteté et sa volonté de faire les choses bien tout au long de sa vie avec cette pugnacité pour s'inscrire dans la continuité de ses engagements afin de rejeter l'éphémère du quotidien et de mener à bien ce projet commun de transformation de la société vers un idéal de justice sociale. Ceci a été, vraiment, le moteur de l'action de Roger, de son engagement au sein de notre USR tout comme au sein de la section du livre dans notre département, jusqu'à ce que son état de santé ne l'en empêche.

Je voudrais rappeler, comme l'a souligné Jacqueline dans son message, ainsi que dans les témoignages de nombreux camarades, que Roger a toujours manifesté un profond respect pour ses copains, ses camarades. C'est en raison de cette valeur essentielle de l'écoute des autres que nous lui avons toujours témoigné un grand respect, voire une grande amitié. Cet homme, élégant dans sa manière d'être, comme dans sa relation avec les autres, aura contribué à marquer la vie du mouvement ouvrier de son empreinte. Et pour nous, ici présents, sa participation à la vie de notre USR pendant plus de vingt ans a été déterminante. Lui rendre hommage aujourd'hui, c'est à la fois apporter notre soutien à son épouse Catherine et faire aussi que son engagement puisse continuer à vivre dans notre mémoire et dans la mémoire collective du mouvement syndical CGT.

Et pour finir je vais citer les vers de la chanson de Jean Ferrat qui s'adressent à notre Camarade Roger, si attaché à la langue, à la culture et à la valeur des mots :

*C'est un joli nom Camarade
C'est un joli nom tu sais
Qui marie cerise et grenade
Aux cent fleurs du mois de mai
Pendant des années Camarade
Pendant des années tu sais
Avec ton seul nom comme aubade
Les lèvres s'épanouissaient
Camarade. Camarade. (...)*

Et comme la fleur renaît au printemps, le souvenir de Roger se perpétuera dans la mémoire collective du mouvement ouvrier. ●

COMMUNE DE PARIS

DÉCLARATION



**LA COMMUNE
DE PARIS
70 JOURS QUI ÉBRANLÈRENT
LE VIEUX MONDE**

2021 marque le 150^e anniversaire de la Commune. Une expérience qui a marqué durablement les peuples du monde, et dont on mesure aujourd'hui encore toute la portée.

COMMUNE DE PARIS

COMITÉ DE SALUT PUBLIC

Que tous les bons citoyens se lèvent
Aux barricades ! L'ennemi est
nos murs!

Pas d'hésitation !
En avant pour la République, pour
la Commune et pour la Liberté!

AUX ARMES!

Paris, le 22 mai 1871.

Le Comité de Salut public,
Ave. ARNAUD, BILLIORAY, E. FIDES,
F. GAMBON, G. RANVIER.



Proclamation de la Commune sur le parvis de l'Hôtel de Ville de Paris, le 28 mars 1871.

CHRISTIAN KAZANDJIAN

La Commune de Paris, proclamée le 18 mars 1871, est fruit d'un long cheminement à travers une histoire de France qui opposa les classes dirigeantes (roi, seigneurs, Église) au peuple et à la petite bourgeoisie. Le 10 août 1792, la royauté est renversée par la première Commune insurrectionnelle. Apparaissent, avec la Révolution, les notions de fraternité, d'égalité (Société des égaux de Gracchus Babeuf, par exemple). Le XIX^e siècle voit se développer les luttes populaires : révolution de 1830, révolte des canuts à Lyon l'année suivante, révolution de février 1848, manifestations contre le coup d'État de Louis-Napoléon Bonaparte en 1851.

Le capitalisme en plein essor favorise l'expansion de la classe ouvrière alimentée par un fort exode rural, notamment dans la métallurgie et le bâtiment (cf. les grands travaux d'Hausmann) ; cependant, les petits ateliers continuent d'employer une majorité de main-d'œuvre. Ces salariés connaissent des conditions de travail indignes : journées de 10 à 12 heures, salaires de misère : pour les hommes de 3 à 6 francs, pour les femmes de 1,5 à 2,5 francs ; les enfants embauchés dès 8 ans, doivent se contenter de 1 franc, soit le tiers d'un kilo de pain. Et le chômage ajoute aux difficultés. Les loyers des logements, insalubres et surpeuplés, augmentent constamment alors que le gouvernement supprime le moratoire sur les impayés. Pour faire face, la classe ouvrière, en dépit de la répression (licenciements, emprisonnement, tirs sur les manifestants) se renforce, créant chambres syndicales, coopératives et sociétés

Fidèle à sa haine du peuple, Thiers ordonne à l'armée de s'emparer, le 18 mars, des canons de la Garde nationale parqués à Montmartre et à Belleville.

de secours mutuel. En 1864 naît à Londres la Première Internationale et l'année suivante, la section française, regroupant différents courants : marxiste, blanquiste, anarchiste.

Faillite de la bourgeoisie royaliste

Telles apparaissent, à la veille de 1870, les forces sociales en présence : mouvement ouvrier renforcé, gouvernement en faillite qui utilise l'habituelle manœuvre pour se maintenir : la guerre contre la Prusse. L'aventure tourne au désastre militaire ; Napoléon III capitule, la République est proclamée le 4 septembre 1870. Paris est assiégée le 18. La population endurera des conditions dramatiques : faim, froid sans jamais se départir de son esprit de lutte. Les Parisiens renforcent la Garde nationale. Le gouvernement présidé par le général Trochu, inquiet face à un peuple en armes qui défend le territoire national, choisit la trahison et signe, le 28 janvier 1871, un armistice honteux, livrant à la Prusse l'Alsace et la Lorraine. Le 8 février, l'Assemblée nationale, dominée par la bourgeoisie royaliste, ratifie l'accord. Sa peur du peuple la pousse à décapitaliser Paris et à choisir Versailles comme siège ; Adolphe Thiers, vieux routier qui fut ministre de l'Intérieur de Louis-Philippe et responsable des répressions sanglantes, est nommé chef de l'exécutif. Fidèle à sa haine du peuple, Thiers ordonne à l'armée de s'emparer, le 18 mars, des canons de la Garde nationale parqués à Montmartre et à Belleville. La population comprenant une majorité de femmes, se porte à la rencontre de la troupe. Le général Lecomte, qui ordonne de tirer sur la foule, est fusillé par ses propres soldats qui ont fraternisé avec le peuple. Thiers fuit Paris. Ce 18 mars marque la naissance de la première révolution ouvrière dans le monde. Le Comité central de la Garde nationale appelle à des élections pour le 26 mars. La Commune est proclamée le 28.

Des Communes partout

La Commune – qui n'a pas su profiter du désarroi de l'adversaire pour l'attaquer – laisse les pro-Versaillais, citoyens et soldats, quitter la capitale. Quand ses troupes, formées de volontaires, se lancent à l'assaut les 3 et 4 avril elles se heurtent à une armée de soldats aguerris, issus le plus souvent des zones rurales hostiles à la Commune et chauffés à blanc par les harangues des officiers et les articles haineux de la presse bourgeoise, comme *le Figaro*. Cet échec coûte la vie aux généraux Gustave Flourens, brillant universitaire, et Émile Victor Duval, ouvrier fondeur.

Sympathies et soutiens affluent des provinces malgré l'occupation prussienne, la hargne de certains journaux faisant tache dans les campagnes. Des Communes voient le jour, à Lyon, Saint-Étienne, au Creusot, Limoges, Marseille, Toulouse, Narbonne. Les peurs instillées par le pouvoir central, l'enthousiasme source de désorganisation en viennent rapidement à bout. Le 28 mars, jour de la proclamation de la Commune de Paris, seules résistent celles de Narbonne (jusqu'au 31) et Marseille (jusqu'au 3 avril).

La Semaine sanglante

Thiers, appuyé discrètement par Bismarck (traité de paix du 10 mai) prend l'initiative le 1^{er} mai en bombardant Paris ; les escarmouches menées par les Versaillais, renforcés par les prisonniers libérés par la Prusse, affaiblissent les défenses. Le 21, l'armée entre dans Paris, et débute alors ce qu'on nomme la Semaine sanglante.

Le 29 mai, tout est terminé : les Versaillais ont massacré des milliers d'insurgés, entre 25 000 et 30 000. Un rapport de 1875 fait état de la répression : 46 835 jugements par le conseil de guerre, dont 874 femmes et 544 enfants ; 270 condamnations à mort dont 175 par contumace – beaucoup d'acteurs de la Commune ont trouvé refuge en Suisse, en Grande-Bretagne ou en Belgique – ; 4213 personnes, dont Louise Michel, figure emblématique, sont déportées en Nouvelle-Calédonie, dans des conditions de transport effrayantes.

Une expérience toujours vive

En 70 jours la Commune, alliant le monde du travail (ouvrier et petits-bourgeois) a mis sur pied un programme dont les répercussions alimenteront les luttes à venir de toute l'Humanité. Qu'on en juge (voir encadré). Une véritable démocratie est instaurée : les élus sont contrôlés par la population (syndicats, comités de femmes, clubs) et révocables à tout moment. Le rôle des femmes dans les manifestations, les combats armés, a été déterminant. L'Union des femmes, animée notamment par Elizabeth Dmitrieff, émigrée russe, et Nathalie Le Mel, ouvrière relieuse est créée. La libération des femmes se met en mouvement : les jeunes filles accèdent à l'enseignement industriel. Celles que la bourgeoisie versaillaise taxait avec mépris de « pétroleuses » arrachent le principe de salaire égal à tâche égale et la participation à la gestion des coopératives. Dans certains quartiers de Paris, les femmes sont associées à la gestion municipale, alors qu'elles n'ont pas droit de vote. La prostitution, « exploitation commerciale d'êtres humains » est interdite. Concernant la famille, la Commune officialise le droit au divorce et à l'union libre. S'agissant de l'éducation, la Commune instaure l'école laïque, obligatoire et gratuite pour filles et garçons. Parallèlement, des cours gratuits en matière d'arts, de sciences séduisent une jeunesse avide de nouveaux horizons. Concerts, musées, théâtres attirent les foules. La Fédération des artistes où œuvrent Courbet, Daumier, Manet, Dalou, Pottier apporte son expérience dans ce flamboiement de culture populaire, plaidant pour « la libre expression de l'art dégagé de toute tutelle gouvernementale et de tous privilèges ».

QUELQUES MESURES ET PRINCIPES

- Séparation de l'État et de l'Église
- Pouvoir aux municipalités et autogestion
- Élus et fonctionnaires sous contrôle populaire et révocables
- Création de bureaux d'embauche pour lutter contre le chômage
- Salaire égal à qualification égale entre femmes et hommes
- Mêmes droits accordés aux enfants légitimes ou non
- Proposition d'abolition de la peine de mort
- Reprise gratuite des objets utilitaires en gage au mont-de-piété

Un écho universel

Des étrangers, ouvriers ou exilés politiques, participent en nombre à la Commune et se voient confier des postes de hautes responsabilités. Léo Frankel, ouvrier bijoutier hongrois, conseiller général de la Commune y fait office de ministre du Travail. Jaroslaw Dombrowski, officier polonais et son compatriote Walery Wroblewski assument des commandements militaires. À tous ces étrangers, la Commune accorde la citoyenneté « *considérant que le drapeau (rouge) de la Commune est celui de la République universelle* ». L'œuvre sociale de la Commune est une concrétisation, certes partielle (n'oublions pas que l'on parle d'une expérience de 70 jours), de l'émancipation des travailleurs. Ainsi est aboli le travail de nuit ; les amendes et retenues sur salaire prohibées ; l'expulsion des locataires, faute de paiement, est interdite et les loyers dus effacés ; de plus,

les logements vacants sont réquisitionnés. Les entreprises abandonnées par leurs propriétaires voient fleurir les ateliers coopératifs, forme première d'autogestion. Ces 70 jours qui ébranlèrent le vieux monde ont eu des répercussions en France et dans le monde à la fin du XIX^e siècle et durant tout le XX^e. (cf. la révolution russe de 1917). Au-delà des erreurs, des échecs, de son occultation dans l'enseignement, la Commune aura laissé une trace indélébile dans la mémoire des peuples du monde. ●

Pour aller plus loin

Les Amis de la Commune de Paris 1871 :

46, rue des Cinq-Diamants. Paris XIII^e. Tél. : 01 45 81 60 54.

e-mail : amis@commune1871.org.

Site : www.commune1871.org



La célèbre photo des communards fusillés d'Eugène Disderi, illustration parfaite et morbide de la violence de la répression versaillaise...

ÇA BOUGE EN AMÉRIQUE DU SUD

DANS CE MONDE QUI SENT, VRAIMENT, LA POUDRE, IL Y A ENCORE QUELQUES BONNES NOUVELLES. DEUX NOUS VIENNENT D'AMÉRIQUE LATINE.

CHILI

LA CONSTITUTION DE PINOCHET AUX OUBLIETTES



Quand le général Pinochet prit le pouvoir le 11 septembre 1973 grâce à un coup d'État particulièrement sanglant, il instaura non seulement une dictature militaire et policière, marquée par les déportations, les emprisonnements, les exécutions, mais il institua aussi un ordre économique libéral sous l'impulsion de ce qu'on appelait à l'époque les Chicago boys, les économistes formés par Milton

Friedman. On retrouve d'ailleurs dans cet ordo-libéralisme tous les ingrédients que tentent de mettre en place, parfois avec succès, les gouvernements européens, et particulièrement en France, avec une aggravation depuis 2007 et les quinquennats qui se sont succédé. Milton Friedman a fait, d'un point de vue théorique, du libéralisme un système politico-économique à part entière. Son obsession était la réduction de la place de l'État, celui-ci ne conservant que les pouvoirs régaliens, et notamment les pouvoirs de force. L'économie de marché, selon lui, a besoin de moins d'État pour se développer. C'est cette politique d'opposition à tout plan de relance basé sur la croissance de la consommation et l'augmentation du niveau de vie que ses affidés mettront en place au Chili. D'un côté, une des pires dictatures du XX^e siècle, de l'autre un libéralisme économique débridé. Avant de céder le pouvoir, le régime pinochétiste avait fait adopter une Constitution antidémocratique qui maintenait le Chili dans un corset économique et social ultralibéral et rognait les libertés démocratiques.

C'est cette Constitution que les Chiliens ont mise à bas, avec 80 % des suffrages, lors d'un vote référendaire le 25 octobre dernier. L'élection d'une assemblée constituante est programmée pour mettre en place une nouvelle Loi fondamentale démocratique.

Mais cette abrogation de la Constitution de la dictature n'est pas venue par un coup de baguette magique. Il a fallu que le peuple s'en mêle, notamment par un important mouvement social où l'ensemble de la population s'est soulevé et qui a également été marqué par une forte répression. Durant ces treize mois de mobilisation sociale, des centaines de militants, dont de nombreux jeunes, ont été arrêtés et sont encore emprisonnés. Les familles des emprisonnés et la CUT (Centrale unitaire des travailleurs) réclament leur libération et appellent à une mobilisation massive, nationale et internationale. ///



BOLIVIE

Les putschistes renversés par le vote populaire

En 2019, Evo Morales (du Mouvement vers le socialisme-MAS) est réélu pour un quatrième mandat. Cette élection est contestée, notamment par le Comité civique de Santa Cruz, une ville conservatrice qui s'est plusieurs fois opposée au pouvoir de Morales et notamment à la représentation politique des peuples autochtones, majoritaires dans la population. Malgré la proposition d'Evo Morales d'organiser de nouvelles élections, l'armée, appuyée de l'extérieur par l'Organisation des États américains, déclenche un coup d'État institutionnel forçant Morales à démissionner et à quitter le pouvoir, pendant que Jeanine Anez, ultra conservatrice, vice-présidente du Sénat, s'autoproclame présidente de la République. C'est de suite la porte ouverte à une répression féroce contre les manifestations populaires menées notamment par les forces sociales, la COB (Centrale ouvrière bolivienne) et le MAS. Répression qui fait plusieurs dizaines de morts et se solde par des centaines d'arrestation. C'est une enquête de l'OEA qui avait servi de prétexte aux putschistes. Cette enquête accusait le pouvoir de Morales de fraude. Le NYT du 7 juin 2020 a démontré la supercherie de cette enquête, notamment sur sa méthodologie. Finalement, après plusieurs reports dus officiellement à la crise sanitaire, un nouveau scrutin présidentiel a eu lieu le 18 octobre et qui s'est soldé par une large victoire du candidat du MAS, soutenu par Evo Morales, Luis Arce (55 % des suffrages) et par une majorité des sièges au Parlement (le MAS, majoritaire avec 75 députés sur 130) gagne 8 sièges, et est également majoritaire au Sénat. Cependant, l'extrême droite menace toujours et met en cause le nouveau président. Une tentative d'assassinat a eu lieu le 5 novembre, quelques jours avant la prestation de serment. ///

SYNDICALISME INTERNATIONAL

LA CSI AVEC LA PALESTINE

À l'occasion de la journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien du 29 novembre, la secrétaire générale de la CSI, Sharan Barrows, demande « à l'ensemble des entreprises et des investisseurs de mettre un terme à leur complicité avec ces colonies illégales et de cesser leurs activités au sein de ces dernières ». Les colonies de peuplement illégales, en regard du droit international, couvrent plus de 60 % de la Cisjordanie « absorbant des ressources censées profiter aux populations vivant dans les territoires occupés, lesquelles bénéficient d'une protection spéciale en vertu du droit international humanitaire ».

« Les bénéfices réalisés par les entreprises israéliennes et multinationales dépendent directement de l'annexion des terres palestiniennes et du pillage de leurs ressources naturelles, entravant ainsi le développement économique de la Palestine. Raison pour laquelle nous demandons au Conseil des droits de l'homme (CDH) des Nations unies de continuer à actualiser sa base de données recensant les sociétés et entreprises exerçant leurs activités dans les colonies illégales et de veiller à disposer de ressources suffisantes pour en assurer la viabilité. » La CSI se prononce pour la reconnaissance de l'État de Palestine. ///

JOURNÉE INTERNATIONALE DE SOLIDARITÉ AVEC LE PEUPLE PALESTINIEN



AFRIQUE DU SUD

LE COSATU MOBILISE

Le COSATU (Congrès des syndicats sud-africains) a appelé à une journée d'actions et de manifestations devant le siège du gouvernement le 4 décembre, pour défendre le système de négociation collective et obtenir une réponse au mémorandum qu'il avait adressé au gouvernement le 7 octobre. Le syndicat mettait en avant, lors de cette journée pour un travail décent, la nécessité d'intensifier le dialogue social et la négociation collective pour lutter notamment contre la corruption. Le COSATU demande notamment un ajustement des salaires dans la Fonction publique, ce qui donnera un exemple pour le secteur privé. Pour le moment, le ministre des Finances s'y oppose.

Le COSATU, qui fait partie de la Triple Alliance depuis les années de lutte contre l'apartheid (ANC, SACP - parti communiste sud-africain* et COSATU), a tenu le 30 novembre une réunion conjointe avec le SACP dans lequel les deux formations ont réaffirmé que le pays devait choisir une autre voie que celle du libéralisme et faire entrer l'Afrique du Sud dans une nouvelle phase de sa révolution nationale démocratique pour la réalisation des objectifs de la Charte des libertés. Les deux organisations ont également appelé au renforcement de l'axe de gauche au sein de l'Alliance pour faire avancer l'unité des travailleurs. Elles appellent à un rassemblement ouvert à d'autres forces sociales et politiques, pour notamment lutter contre la pauvreté et la malnutrition. ///

* Pendant la lutte contre le régime d'apartheid, l'état-major de MK, l'armée de libération, dont le premier responsable avait été Nelson Mandela, était dirigé conjointement par l'ANC et le SACP.

Remue-méninges

A. D.



L'universitaire Geoffroy de Lagasnerie doit sa notoriété subite à son récent passage dans la matinale de France Inter*, où il a joyeusement (de notre point de vue) bousculé le tandem Demorand-Salamé, coutumier d'un discours plus plan-plan. Il venait parler

de son dernier manifeste, *Sortir de notre impuissance politique*, en seulement 90 pages, ce qui est déjà révélateur de la personnalité de l'auteur. On peut discuter nombre de ses préconisations, tant sur leur principe même que sur leur efficacité... À défaut de solutions satisfaisantes, il pose des constats qui ne manqueront pas d'interpeller les militants. Nos actions traditionnelles, comme la grève, relèveraient plus de l'automatisme que de la stratégie. Nous adoptons une attitude défensive et bien souvent semblons lutter pour préserver ce que nous critiquons avant. Le mouvement social, figé sur de vieux modèles, se construit donc en réaction et délaisse l'imagination... « *C'est en agissant que nous perdons.* » Provocateur, certes, mais au regard de la situation sociale présente et à venir, le débat mérite d'être lancé. ●

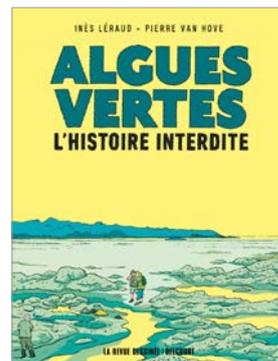
* <https://www.franceinter.fr/emissions/l-invite-de-8h20-le-grand-entretien/l-invite-de-8h20-le-grand-entretien-30-septembre-2020>

Sortir de notre impuissance politique, Geoffroy de Lagasnerie, Fayard, 2020, 5 €.

Enquête sur la plage

A. D.

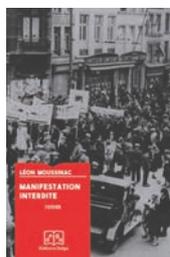
Irène Léraud, journaliste indépendante, a travaillé deux ans sur la pollution du littoral breton, depuis 1997, par les algues vertes dangereuses, générées par l'agriculture intensive et ses tonnes de nitrates déversés dans les cours d'eau. Elles dégagent du H₂S (sulfure d'hydrogène), repérable à son odeur d'œuf pourri, et ont déjà tué des animaux (cheval, chien, sangliers) mais aussi un ouvrier qui en convoyait dans son camion. Pourtant, s'attaquer à ce dossier s'est révélé également dangereux. On ne touche pas impunément au lobby agro-industriel ni à l'État. Rétenion d'informations, pressions politiques, démentis, menaces, procès... Irène Léraud a témoigné d'un sacré courage pour faire sortir la vérité. Et tant qu'à vivre dans une atmosphère de polar, avec une intrigue, des victimes, quelques gentils et beaucoup de méchants, elle a eu l'idée géniale de raconter tout ça en bande dessinée, afin d'atteindre le public le plus large possible. Récit rigoureux, glaçant, illustrations limpides de Pierre Van Hove, c'est une réussite totale. On en sort secoué, se disant que dans cette histoire, ce ne sont pas forcément les algues les plus puantes. ●



Algues vertes, l'histoire interdite, Irène Léraud et Pierre Van Hove, Delcourt, 19 €.

Amour et répression

CH. K.

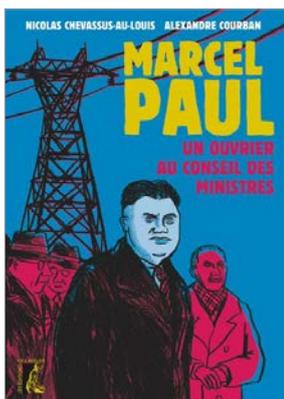


Écrit en 1932-1933, par Léon Moussinac, historien, écrivain, critique de cinéma, *Manifestation interdite* prend pour cadre la manifestation de 1927 à Paris protestant contre l'exécution de Sacco et Vanzetti. violemment réprimée par la police du préfet Chiappe, sa relation, dans le roman, ne laisse pas de renvoyer aux violences policières qu'endurent les manifestants en gilet jaune et rouge, en blouse blanche, tous âges mêlés. Et aux écueils en tous genres que doivent affronter les syndicalistes sur leur lieu de travail et à l'extérieur. Se voulant d'abord un roman - Moussinac refusa le prix Renaudot -, *Manifestation interdite* nous conte les élans de deux jeunes ouvriers amoureux, révèle les affres de la prise de conscience et les interrogations d'un cadre. Un roman qui près d'un demi-siècle plus tard reste d'une brûlante actualité, ce qui ne nuit en rien à une écriture sans afféterie, mais non sans chaleur et tendresse pour les travailleurs, pour les exploités d'hier dans lesquels se reconnaîtront ceux d'aujourd'hui. ●

Manifestation interdite, Léon Moussinac, préface de François Eychart, Éditions Delga, 230 pages, 17 €.

Marcel Paul, le fondateur

J.D



Marcel Paul, enfant trouvé, devenu militant révolutionnaire et syndicaliste. Déporté à Buchenwald où il fut un des organisateurs de la Résistance (le camp se libéra de lui-même par une insurrection des déportés), ministre communiste à la Libération. On lui doit, entre autres, le regroupement et la nationalisation des industries gazière et électrique, qu'il mit en œuvre alors qu'il était ministre de la production industrielle, dans une situation incomparablement plus dure que celle qu'aujourd'hui.

La France de 1945, exsangue, dont les ressources furent pillées et dont une partie du territoire avait dû subir bombardements et représailles, réussit à se relever avec une véritable politique sociale et une visée industrielle. Ce n'est pas un hasard si jusqu'en 1947, ce furent des ministres issus du syndicalisme CGT (et CGTU avant la réunification de 1936) qui mirent en place la sécurité sociale, fondèrent EDF-GDF, nationalisèrent les mines. On doit aussi à Maurice Thorez, qui travaillait en étroite coopération avec les fédérations CGT de fonctionnaires le fameux statut de la Fonction publique que les tenants du capital, aujourd'hui plus que jamais, veulent défaire.

Mais cet ouvrage de Nicolas Chevassus-au-Louis et Alexandre Courban ne s'en tient pas à cette période. Il remonte le fil de ce que fut la vie de cet homme depuis sa naissance et son enfance difficile jusqu'à sa disparition en 1982.

Marcel Paul qui fut garçon de ferme et électro dans la Marine, adhère à la CGTU et devient le secrétaire général de la Fédération de l'éclairage de la CGT réunifiée en 1937. Il retrouve ses fonctions après guerre aux débuts des années 60.

L'intérêt de ce livre est qu'il croise le regard de l'historien et du journaliste-biographe. Il va aussi au cœur des contradictions d'un homme, viscéralement attaché au syndicalisme de classe, et qui partage, comme beaucoup d'ouvriers et de salariés à cette époque, l'idéal communiste.

« Quand on n'a pas tout donné, on n'a rien donné », telle était la devise, rapportée par François Duteil, de Marcel Paul, qui fut aussi le cofondateur de la FNDIRP (Fédération nationale des déportés, internés, résistants et patriotes). ●

Marcel Paul, un ouvrier au Conseil des ministres, Nicolas Chevassus-au-Louis, Alexandre Courban, préface de François Duteil, L'Atelier, 224 pages, 18 €. On peut le commander auprès de l'IHSME-CGT : ishme@fnme-cgt.fr

FUTUR
DÉMOCRATIE
Diversité DÉCOUVERTES
ÉDUCATION Échanges
Connaissance Mémoire
Savoir SCIENCES
Pluralisme LIBERTÉ
Tolérance D'EXPRESSION
Réflexion Évasion
Patrimoine



POUR UNE
VÉRITABLE
NOUVELLE
POLITIQUE
CULTURELLE
ET SOCIÉTALE
DE LA FILIÈRE
DU LIVRE

« C'est triste une main d'homme, que celle qui n'a jamais tenu un livre entre ses doigts. »

Ahmed Kalouaz



Maradona, le coup de pied de l'âne d'Emmanuel macron



 JACQUES DIMET

Je ne suis pas un passionné de foot. Pour tout dire lors de la coupe du monde de 1982 – oui, je sais, cela remonte – on me demanda, puisque j'étais en poste à Varsovie, de faire un papier sur l'équipe polonaise. Ni une ni deux j'allais voir l'entraîneur de l'équipe nationale pour qu'il m'explique les règles du foot, n'ayant jamais vu un match, ni jamais joué. C'est dire l'état de ma passion.

Tout cela pour en venir à Maradona. Maradona, c'est comme Pelé ou Cantona, qu'on s'y connaisse ou pas en foot ce sont des personnalités qui dépassent largement leur propre sport. Donc, comme tout un chacun, la mort de Dieu m'a touché. Le *Che* des stades, comme l'a nommé un quotidien du matin. Si Diego Maradona était aussi adulé dans son pays, c'est qu'il ne manquait jamais une occasion, fils du peuple de revenir au peuple, de soutenir les causes anti impérialistes, de dénoncer le capitalisme comme fauteur de guerre et de misère. Il avait le panache d'un fils de la rue qui tenait tête aux grands de ce monde, connus ou inconnus. Une vie de ballons ronds où il servait d'étendard pour un peuple qui connut l'une des pires dictatures de la fin du XX^e siècle, dictature alors encouragée par les grandes puissances occidentales, dont malheureusement la France.

Maradona méritait bien un hommage de la France officielle. Ce fut fait. Emmanuel Macron, ci-devant président de la République, s'est fendu d'un Communiqué de l'Élysée. On sait bien que notre président se pique de parler comme un livre du XIX^e siècle. Il accumule les phrases ampoulées et les effets de style qui tombent à l'eau comme une pierre. N'est pas De Gaulle, Pompidou ou Mitterrand qui veut. Emmanuel Macron est le président qui dit aux jeunes en recherche d'emploi, y'a qu'à traverser la rue, que le social coûte un pognon de dingue, et nous conseille d'aérer nos

appartements. Il est vrai qu'il se trouve aussi une ministre, transformée en dame patronnesse qui via le biais des écrans télé a expliqué aux foyers populaires comment faire pour économiser. Comme si depuis tout temps, les familles ouvrières et modestes jetaient l'argent (qu'elles n'ont pas) par les fenêtres.

Mais revenons-en à Maradona, qui, lui, savait parler et à Emmanuel Macron. L'Élysée s'est donc fendu d'un communiqué lyrique où l'on croit entendre le président se parler à lui-même, s'écouter, se regarder dans le miroir et susurrer que ce qu'il dit et écrit est beau et bien fait.

Donc, par delà le verbiage en lieu et place du verbe, il y a le fond. Ce communiqué

rend soi-disant hommage. C'est le coup de pied de l'âne. Nous n'en reproduisons ici qu'une seule phrase : « *Ce goût du peuple, Diego Maradona le vivra aussi hors des terrains. Mais ses expéditions auprès de Fidel Castro comme de Hugo Chavez auront le goût d'une défaite amère. C'est bien sur les terrains que Maradona a fait la révolution.* » Comprenons-nous bien : Emmanuel Macron accepte la révolution sur les terrains de jeu, mais la réfuse en dehors de ces mêmes terrains. Jouez ! Amusez-vous ! Amusez-nous ! Mais ne vous mêlez ni de politique, ni de révolution sociale.

On peut penser ce qu'on veut (même en mal) des régimes

Comprenons-nous bien : Emmanuel Macron accepte la révolution sur les terrains de jeu, mais la réfuse en dehors de ces mêmes terrains.

cubain ou vénézuélien, mais s'il y a des critiques à formuler elles peuvent l'être par des chefs de partis politiques. Que LREM n'aime ni le socialisme ni la révolution sociale, on peut le comprendre. Mais ce communiqué vient du président de la République, celui qui a aussi en charge les relations extérieures de la France. Notre pays n'a-t-il pas de relations diplomatiques avec Cuba ? La France ne vote-t-elle pas chaque année – avec raison – contre le blocus nord-américain contre Cuba lors de l'Assemblée générale de l'ONU ? N'avons-nous pas des relations économiques, commerciales, culturelles avec la Grande Île ? N'avons-nous pas fait appel à des médecins cubains pour soulager notre système de santé à la Martinique au plus fort de la crise épidémiologique ? Notre président de la République balaie ça en quelques lignes. D'un côté il fait la leçon à Maradona, de l'autre il bafoue allègrement les règles des relations diplomatiques, qui sont pourtant le fondement d'un monde basé sur des relations d'égalité. Rappelons que la doctrine diplomatique est la reconnaissance des États et non des régimes. Maradona mérite mieux que ce coup de poignard dans le dos. *Hasta siempre, compañero.* ●



Erwan Floch

Professionnels de la presse Nous protégeons vos talents

Audiens est le partenaire au quotidien de tous les professionnels de la culture et de la création. Sa vocation : protéger les personnes tout au long de la vie, faciliter le quotidien, offrir des solutions innovantes, adaptées aux métiers et spécificités des professions.

La protection sociale professionnelle est une création continue

- Retraite complémentaire Agirc-Arrco
- Assurance de personnes
- Assurance de biens
- Accompagnement solidaire et social
- Médical et prévention santé
- Pôle santé Bergère
- Congés spectacles
- Services aux professions

audiens.org
audienslemedia.org
pole-sante-bergere.org



9^e CONGRÈS filpac cgt

31 mai - 4 juin 2021

LA PALMYRE



Livre

Papier

Pour un syndicalisme de conquêtes sociales

Solidaires et acteurs
de notre avenir

Communication



DECLARATION DES DROITS DE L'HOMME
ET DU CITOYEN

Les Représentants du Peuple Français réunis en Assemblée Nationale, considérant que l'ignorance, l'oubli ou le mépris des droits de l'Homme sont les seules causes des maux publics et de la corruption des Gouvernements, ont résolu d'exposer, dans une Déclaration solennelle, les droits naturels, inaliénables et sacrés de l'Homme, afin que cette Déclaration, constamment présente à tous les Membres du corps social, leur rappelle sans cesse leurs droits et leurs devoirs; afin que les actes du pouvoir législatif, et ceux du pouvoir exécutif, pouvant être à chaque instant comparés avec le but de toute institution politique, en soient plus respectés; afin que les réclamations des citoyens, fondées désormais sur des principes simples et incontestables, tournent toujours au maintien de la Constitution et au bonheur de tous.

En conséquence, l'Assemblée Nationale reconnaît et déclare, en présence et sous les auspices de l'Être suprême, les droits suivants de l'Homme et du Citoyen.

Art. 1^{er}. Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits. Les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune.

Art. 2. Le but de toute association politique est la conservation des droits naturels et imprescriptibles de l'Homme. Ces droits sont la liberté, la propriété, la sûreté, et la résistance à l'oppression.

Art. 3. Le principe de toute Souveraineté réside essentiellement dans la Nation. Nul corps, nul individu ne peut exercer d'autorité qui n'en émane expressément.

Art. 4. La liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit à personne; ainsi, l'exercice des droits naturels de chaque homme n'a de bornes que celles qui assurent aux autres la liberté et la sûreté.

Fédération des travailleurs
des industries du livre,
du papier et de la communication CGT



© Photo: AFP - Olycom 08/2017